

ADMINISTRATION
RÉDACTION, PUBLICITÉ, IMPRIMERIE
10, PLACE JEAN-JAURÈS, 10
SAINT-ÉTIENNE

Quatre lignes (59-92 59-94
téléphoniques) 59-93 59-95

BUREAUX ET PUBLICITÉ
PARIS, 18, Rue Richelieu
Téléphone : Richelieu N° 38-67 et 38-58
LYON, 28, quai Ancremar - Tél. Moncey 85-9
ROANNE, 14, cours de la République - Tél. 22-25
LE PUY, 35, place du Bœuf - Téléphone 4-23
VIENNE, 3, rue Testu-du-Val - Téléphone 3-38
NEVERS, 2, rue Jeanne-d'Arc - Téléphone 9-94

La publicité est reçue également à Paris et à Saint-Étienne à l'Agence Havas, à Lyon et à l'Agence régionale de Publicité Ch. Brunet & Co.

L'ÉCLAIR

REPUBLICAINE

1939 - 41^e Année - N° 10

50 centimes

MARDI
10
JANVIER

Dernier quartier le 12 à 13 h. 10
Heure normale
(Soleil; lev. 7 h. 44; couch. 16 h. 12)

Les manuscrits non insérés
ne sont pas rendus.

Compte de Chèques Postaux : Lyon 54-45

LA SITUATION POLITIQUE

Paris, 9 janvier.

Le rédacteur parlementaire de l'« Œuvre », M. André Guérin, écrit :

« La France, selon M. Taittinger, repousserait un maître, mais elle attend un chef : elle demande donc à avoir à sa tête « non un ministère divisé et disparate, mais un gouvernement homogène. »

« Diable ! Faut-il comprendre que M. Taittinger, membre de la « nouvelle majorité », appelle de ses vœux, à l'occasion de la rentrée parlementaire, une crise ministérielle ? Ce n'est probablement pas là ce qu'il a voulu dire. »

Demain matin, devant le conseil tenu à l'Élysée, M. Daladier rendra compte de son voyage impérial. En compagnie de M. Georges Bonnet, l'après-midi, il prend le thé avec M. Chamberlain et Lord Halifax. Et on imagine vraiment peu, dès ce jour-là, de petites manœuvres se dessinant au sein de cette « nouvelle majorité » dont le loyalisme ne peut faire de doute pour personne. Le discours de M. Taittinger à Sévres a été mal entendu ou mal interprété, voilà tout.

En revanche, si la « nouvelle majorité » ne veut pour l'instant que du bien au cabinet Daladier, il est clair qu'elle réclame le plat. Et qu'elle le réclame sans tenir compte d'une vice-présidence de la Chambre, pour commencer, voire une questure.

Le fauteuil vice-présidentiel visé est, il va sans dire, celui de M. Jacques Duclos.

M. Jacques Duclos, on se le rappelle, se trouva déjà mis en ballottage l'an dernier par un franc-tireur du centre, M. Louis Aubert, qui, devant un communiste et un radical, fut élu. Le communiste ne fut élu qu'au deuxième tour, après 48 heures d'entr'acte, avec 277 voix contre 213. La discipline des gauches avait été parfaite.

Comment votera-t-on cette année ? M. Louis Aubert, prenant les devants, a fait connaître qu'il posait à nouveau sa candidature au centre, pour faire échouer, en la personne de M. Jacques Duclos, au parti communiste.

D'autres nous ayant été prononcés pour affronter éventuellement les sortants — ceux, entre autres, de MM. Louis Buyat, Robert Séro, René Lebrun — un ballottage, semble-t-il, doit être prévu. Et le second tour, quel qu'en soient les résultats, posera en clair le « cas de conscience » politique.

Les bulletins radicaux, en la circonstance, rejoindront — ils, comme pour les votes du sort du gouvernement — ceux, entre autres, de M. « nouvelle majorité ». Une autre discipline jouera-t-elle que celle de 1938 ?

Tel est le problème. Et il n'est pas impossible qu'il soit observé, comme reproduit pour l'élection des questeurs, M. Hubert-Rouger, en tant que socialiste, n'étant pas vu d'un très bon œil, en effet, par les amis de M. Trépoignant.

Bref, pour la « nouvelle majorité », l'épreuve d'un scrutin ou de deux scrutins sans question de confiance. On dira, bien sûr, que ces ballottages d'hémicycle et de couloirs sont peu devant les événements extérieurs de ce mois de janvier.

Seulement, l'histoire n'a-t-elle tout de même, en régime républicain, de gouverner avec une majorité parlementaire — fût-elle de trois voix — il ne sera pas sans intérêt d'observer comment se comportera, livrée à elle-même, la majorité numéro deux de la législature.

Et d'avoir ainsi quelque chose de clair à reprocher à ceux qui persistent à parler de la délégation des Gauches...

Avant l'élection du bureau de la Chambre

Paris, 9 janvier.

Plusieurs groupes politiques, notamment celui de la Fédération républicaine, sont convoqués demain matin, en vue de préparer la réunion des bureaux des groupes politiques qui doit être, à la fin de la semaine, l'occasion officielle des candidatures aux diverses fonctions du bureau de la Chambre : vice-présidents, secrétaires et questeurs.

Cette liste, rappelés, doit être établie selon les règles de la représentation proportionnelle et en tenant compte ainsi de l'effectif des groupes. Mais des difficultés peuvent surgir du fait du caractère politique de certaines candidatures, comme celle de M. Jacques Duclos. Certains candidats des groupes du centre et de la droite ne consentent pas, dit-on, à figurer sur la même liste que le député communiste de la Seine.

Par ailleurs, M. Louis Aubert a confirmé, en après-midi, dans les couloirs, qu'il poserait sa candidature contre celle de M. Jacques Duclos, quelles que soient les décisions de la réunion des bureaux des groupes demain matin, et M. René Lebrun, membre de l'Union socialiste et républicaine, a adressé à tous ses collègues une lettre circulaire dans laquelle il déclare poser sa candidature au siège de vice-président occupé par le représentant du Parti communiste, et conclut en ces termes : « Je viens solliciter votre suffrage pour marquer ainsi que les élus de France ne sont en aucune manière sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur les associés d'un parti qui conduirait notre pays, si on le révoquait, à la dictature soviétique et à la guerre idéologique. » (Havas).

L'état de M. Georges Lecomte s'est amélioré

Paris, 9 janvier.

L'état de M. Georges Lecomte semble être en voie de rétablissement. Le médecin qui le soigne a rédigé, en effet, ce matin, après sa visite, le bulletin suivant :

« Nuit agitée mais bon état général. Abaissement de la température. Amélioration sensible. »

« Docteur Ph. NEEL. »

La guerre d'Espagne Nouveaux succès des gouvernementaux en Estrémadure

Front d'Estrémadure :

« La colonne de l'armée républicaine qui a entevé hier Fuentevajuna et Guenca, a poursuivi sa progression vers l'ouest, entrant dans la province de Badajoz et envahissant la localité de Granja de Torrehermosa, à vingt kilomètres à l'ouest de Fuentevajuna et à quarante kilomètres à l'est de Llerena. »

Cette progression assure les arrières de la colonne qui a enlevé Peraleda de Zaucejo, en même temps qu'elle renforce le contrôle du chemin de fer de Fuentevajuna à Llerena.

Les nationalistes ont passé l'Ebre devant Lerida

Lerida, 9 janvier.

(D'un envoyé spécial de l'agence Havas) :

Le front nationaliste en Catalogne est maintenant continu, d'Asco, sur l'Ebre, à Pobla de Segur, sur la Moya.

Les forces nationalistes, qui ont rompu le front catalan dans le secteur nord, ont opéré leur jonction à la fin de l'après-midi avec les forces qui avaient crevé les fortifications gouvernementales dans le secteur sud. La jonction a été opérée d'une part, grâce à la constitution d'une tête de pont devant Lerida où une forte colonne a passé le Segre, d'autre part, grâce au mouvement convergent des colonnes d'Aragon, descendant de Balaguer et de la 40^e division devant Saldanell.

A 20 heures, les avant-gardes du général Moscardo se trouvaient à quinze kilomètres environ au nord-ouest de Tarraga, le noyau de communications le plus important que possèdent les gouvernementaux au centre du front, puisqu'il commande la route stratégique permettant d'amener des renforts et de colmater la ligne de Reus à Agramunt, en passant par Monblanch.

L'ex-reine d'Espagne va se rendre à Rome

On s'attend à rencontrer l'Alphonse XIII

Londres, 9 janvier.

Le « Sunday Express » annonce qu'après une séparation de deux ans l'ex-reine d'Espagne, accompagnée de l'infante Beatrice, va se rendre à Rome.

Une manifestation des Garibaldiens de Paris

Les Garibaldiens de Paris ont tenu à affirmer leur attachement à la France en commémorant solennellement, dimanche, au cimetière du Père-Lachaise, le vingt-quatrième anniversaire des combats de l'Argonne. Une vue de la cérémonie.

Le traité secret entre l'Allemagne et l'Italie

Londres, 9 janvier.

Suivant le « Daily Express », les termes de l'alliance signée secrètement au printemps de 1937, entre l'Allemagne et l'Italie, seraient les suivants :

1^o Les parties contractantes s'engagent à ne conclure aucune alliance qui soit dirigée contre l'une d'elles ;

2^o Elles s'engagent à demeurer en consultations permanentes sur toutes les questions politiques, économiques ou culturelles dans lesquelles elles ont un intérêt commun ;

3^o Si l'une d'elles est victime d'une agression non provoquée de la part d'une tierce puissance, l'autre devra à sa demande lui en faire venir, veiller à son aide et mettre toutes ses ressources à sa disposition ;

4^o Si l'une d'elles sans provocation directe de sa part, est attaquée par deux ou plus de deux grandes puissances, l'autre devra automatiquement et immédiatement se considérer en état de guerre avec lesdites puissances ;

5^o Elles prendront les mesures nécessaires à la signature de conventions militaires permettant l'exécution pratique des obligations ci-dessus stipulées ;

6^o Si l'une d'elles obtient avec l'assistance de l'autre telle satisfaction à ses demandes qu'il en résulte un accroissement de son territoire ou de son influence, l'autre sera en droit de réclamer une égale assistance pour obtenir un accroissement correspondant de son territoire ou de son influence ;

7^o Elles conviennent que le présent accord se trouvera prendre une valeur plus grande, si d'autres puissances européennes en deviennent signataires, et en particulier si les principales grandes puissances s'entendent pour suivre une politique de consultation, de non agression et d'entraide ;

8^o Elles conviennent de garder secrets les termes du présent accord, aussi longtemps qu'elles n'en décideront pas autrement, leur décision a ce sujet devant être unanime ;

9^o Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée, mais pourra être dénoncé avec préavis d'un an.

Le collaborateur du « Daily Express » ajoute qu'il des raisons de croire que les conventions militaires dont est question à l'article 5, ont été signées peu avant la crise tchécoslovaque.

L'Amérique contre les États TOTALITAIRES

Washington, 9 janvier.

Une résolution demandant l'adoption de l'embargo sur les armes, crédits ou prêts destinés à l'Allemagne et au Japon et à l'Italie, a été adoptée hier soir par le Congrès américain pour la paix et la démocratie.

Le Congrès demanda également la levée de l'embargo sur les armes à destination de l'Espagne républicaine. Les délégués qui ont pris part à ce congrès représentent un millier d'organisations locales de tous les États-Unis, lesquelles comptent sept millions et demi d'habitants.

Les prétendus incidents anti-italiens de Tunis

Tunis, 9 janvier.

Les journaux italiens ont fait grand bruit, ces jours-ci au sujet d'incidents anti-italiens qui se seraient produits pendant la visite de M. Daladier à Tunis.

D'après les informations publiées par la presse italienne, des pierres auraient été lancées contre des magasins italiens, des drapeaux italiens auraient été enlevés et l'un d'eux aurait même été brûlé. Le consul d'Italie à Tunis a fait, il y a quelques jours, une démarche officielle de protestation auprès de la résidence, contre ces prétendus incidents.

Le résident général a pris acte de cette protestation et fait ouvrir une enquête. Il ressort de cette enquête que le 3 janvier, une centaine de musulmans et d'Israélites ont manifesté, rue d'Italie à Tunis, devant le magasin d'un tailleur italien, M. Volicelli.

Ils ont enlevé à la devanture du tailleur, un drapeau italien, arboré à côté du drapeau français. On ignore tout en admettant la solution, si rien n'indique qu'il ait été brûlé comme les informations de source italienne le prétendent.

De reste, le tailleur italien qui est marié à une française et n'est pas inscrit au parti fasciste n'a pas porté plainte.

Le voyage à Rome de M. Chamberlain

Londres, 9 janvier.

M. Chamberlain et Lord Halifax seront accompagnés à Rome par Sir Alexander Downey, secrétaire permanent au Foreign Office ; par M. Maurice Ingram, directeur des affaires du Sud au Foreign Office ; par M. C. Levery, premier secrétaire particulier de M. Chamberlain ; par Lord Dunglass, secrétaire parlementaire particulier du premier ministre ; par M. Oliver Harvey, premier secrétaire particulier de Lord Halifax, et par M. Charles Peake, du bureau de presse du Foreign Office.

M. Chamberlain rendra visite au roi d'Italie et au Pape

Londres, 9 janvier.

M. Neville Chamberlain se verra par le roi d'Italie. Il aura une entrevue avec le roi d'Italie et le Pape. Il cherchera surtout à éveiller l'instinct pacifique de la nation italienne. C'est dire que les conversations de ce genre, qui passeront au second plan, en tout cas au cours de l'entrevue Chamberlain-Mussolini. Les nouvelles tendancieuses annonçant que le premier ministre aura l'intention de « marchander » la question des volontaires italiens combattant en ce moment en Espagne se révéleront fausses à la veille du départ de M. Chamberlain et de Lord Halifax pour Rome.

Celui du « Times » écrit notamment :

« On ne peut indiquer par avance ce qui sera discuté à Rome, mais on sait dès maintenant quelle est l'attitude du gouvernement britannique vis-à-vis de l'Italie. »

« En premier lieu, l'acceptation par M. Chamberlain de l'invitation de M. Mussolini a prouvé une fois de plus que le gouvernement refuse de croire qu'une entente est impossible avec les dirigeants d'un régime différent du nôtre. En second lieu, la visite prouve que le Cabinet continue de penser que les contacts personnels peuvent permettre de dénouer bien des nœuds et constituent la meilleure méthode pour connaître les intentions des dirigeants. »

« C'est dans cet esprit que M. Chamberlain et Lord Halifax quitteront Londres demain. »

« Les ministres britanniques ne feront aucune tentative maladroite, comme on le prétendait dans certains milieux mal intentionnés, pour empêcher l'entente de se faire. »

« Ces deux principaux aspects de l'attitude britannique indiquent par avance que les succès des conversations de Rome, chances qui sont grandes d'abord en tant que M. Mussolini est un esprit trop réaliste pour partager l'opinion simpliste des démocrates seraient en décadence, ensuite parce que la Grande-Bretagne reconnaît la place nouvelle que l'Italie s'est faite dans le monde. »

Le rédacteur diplomatique du « Times » poursuit :

« Le gouvernement a reçu les assurances les plus catégoriques touchant le fondement du cabinet de Londres à l'égard du différend franco-italien. Pour grand que soit son désir de voir l'accord anglo-italien prendre une valeur plus grande grâce à la constitution d'un gouvernement entre la France et l'Italie, le Cabinet britannique a reconnu le mal fait par la récente campagne de presse italienne et tout en se félicitant que le gouvernement italien ait déjoué cette campagne, il pense que les insultes qui ont été proférées ne peuvent pas être oubliées à la légère. Rien n'est plus désigné de la presse des ministres anglais que de demander aux Français de faire des concessions, qui, si ces insultes n'avaient pas été lancées, auraient pu être considérées comme raisonnables. »

« Si la campagne de presse contre la France venait entièrement à cesser et si l'Italie, cependant, estimait avoir de légitimes revendications à présenter, il y aurait là dans l'opinion du gouvernement britannique une question qui serait uniquement du ressort des gouvernements français et italien. Il ne saurait être, pour le moment, question de médiation anglaise entre les deux gouvernements que la Grande-Bretagne fidèle à sa politique traditionnelle, pourrait avoir son mot à dire. »

Le rédacteur du « Daily Telegraph » and Morning Post » écrit de son côté :

« Les bruits selon lesquels M. Chamberlain partirait pour Rome avec l'intention d'accueillir un marchandage relativement au retrait des troupes italiennes combattant en Espagne apparaissent très assurés. L'octroi des droits de belligérance continue à dépendre de l'évacuation absolue des territoires des étrangers, l'évacuation des Allemands n'est pas en conséquence moins essentielle que celle des Italiens. »

« L'accroissement des importations italiennes en Grande-Bretagne serait évidemment rendu plus facile si une meilleure entente politique s'établissait, mais les rumeurs prétendant que le gouvernement britannique chercherait à obtenir de l'Italie, en lui accordant des faveurs, qu'elle retire ses troupes d'Espagne apparaissent comme très éloignées de la vérité. »

Aucun marchandage ne peut être accepté, dit-on à Londres

Londres, 9 janvier.

La presse anglaise a commenté ce matin la situation internationale. Les rédacteurs diplomatiques des journaux ont fait quelques nouvelles précisions sur l'attitude britannique à la veille du départ de M. Chamberlain et de Lord Halifax pour Rome.

Celui du « Times » écrit notamment :

« On ne peut indiquer par avance ce qui sera discuté à Rome, mais on sait dès maintenant quelle est l'attitude du gouvernement britannique vis-à-vis de l'Italie. »

« En premier lieu, l'acceptation par M. Chamberlain de l'invitation de M. Mussolini a prouvé une fois de plus que le gouvernement refuse de croire qu'une entente est impossible avec les dirigeants d'un régime différent du nôtre. En second lieu, la visite prouve que le Cabinet continue de penser que les contacts personnels peuvent permettre de dénouer bien des nœuds et constituent la meilleure méthode pour connaître les intentions des dirigeants. »

« C'est dans cet esprit que M. Chamberlain et Lord Halifax quitteront Londres demain. »

« Les ministres britanniques ne feront aucune tentative maladroite, comme on le prétendait dans certains milieux mal intentionnés, pour empêcher l'entente de se faire. »

« Ces deux principaux aspects de l'attitude britannique indiquent par avance que les succès des conversations de Rome, chances qui sont grandes d'abord en tant que M. Mussolini est un esprit trop réaliste pour partager l'opinion simpliste des démocrates seraient en décadence, ensuite parce que la Grande-Bretagne reconnaît la place nouvelle que l'Italie s'est faite dans le monde. »

Le rédacteur diplomatique du « Times » poursuit :

« Le gouvernement a reçu les assurances les plus catégoriques touchant le fondement du cabinet de Londres à l'égard du différend franco-italien. Pour grand que soit son désir de voir l'accord anglo-italien prendre une valeur plus grande grâce à la constitution d'un gouvernement entre la France et l'Italie, le Cabinet britannique a reconnu le mal fait par la récente campagne de presse italienne et tout en se félicitant que le gouvernement italien ait déjoué cette campagne, il pense que les insultes qui ont été proférées ne peuvent pas être oubliées à la légère. Rien n'est plus désigné de la presse des ministres anglais que de demander aux Français de faire des concessions, qui, si ces insultes n'avaient pas été lancées, auraient pu être considérées comme raisonnables. »

« Si la campagne de presse contre la France venait entièrement à cesser et si l'Italie, cependant, estimait avoir de légitimes revendications à présenter, il y aurait là dans l'opinion du gouvernement britannique une question qui serait uniquement du ressort des gouvernements français et italien. Il ne saurait être, pour le moment, question de médiation anglaise entre les deux gouvernements que la Grande-Bretagne fidèle à sa politique traditionnelle, pourrait avoir son mot à dire. »

Le rédacteur du « Daily Telegraph » and Morning Post » écrit de son côté :

« Les bruits selon lesquels M. Chamberlain partirait pour Rome avec l'intention d'accueillir un marchandage relativement au retrait des troupes italiennes combattant en Espagne apparaissent très assurés. L'octroi des droits de belligérance continue à dépendre de l'évacuation absolue des territoires des étrangers, l'évacuation des Allemands n'est pas en conséquence moins essentielle que celle des Italiens. »

« L'accroissement des importations italiennes en Grande-Bretagne serait évidemment rendu plus facile si une meilleure entente politique s'établissait, mais les rumeurs prétendant que le gouvernement britannique chercherait à obtenir de l'Italie, en lui accordant des faveurs, qu'elle retire ses troupes d'Espagne apparaissent comme très éloignées de la vérité. »

Hitler inaugure

Berlin, 9 janvier.

Les nouveaux bâtiments de la chancellerie du Reich ont été inaugurés solennellement ce matin, en présence de Adolf Hitler.

Le café fait défaut à Rome...

Rome, 9 janvier.

Le café en grains, dont la vente avait été ces jours derniers, restreinte à moins de 500 grammes par client, est maintenant à peu près introuvable dans le commerce.

... et à Berlin

Berlin, 9 janvier.

Pour la première fois, la presse allemande fait allusion à la pénurie du café qui se fait sentir depuis quelque temps dans le Reich. Elle tente d'en expliquer l'origine et essaie de rassurer les consommateurs qui ont été quelque peu surpris par les récentes mesures, limitant à 125 grammes la quantité de café délivrée à chaque acheteur, et restreignant le grillage du café vert aux trois quarts de la quantité normale.

De nombreux candidats à la fabuleuse succession Bonnet

Milan, 9 janvier.

Peu à peu, de nouveaux héritiers présomptifs se présentent et affirment avoir des droits sur l'héritage fabuleux de 700 millions de francs laissé par un certain François-Claude Bonnet, que l'on croyait être né à Roccarina di Dronero et qui mourut à Madagascar, il y a plus d'un siècle.

Un avocat de Naples a déclaré qu'il avait été chargé, il y a plusieurs années, par une famille de Palerme-les-Gravina, de revendiquer le droit à l'héritage de François-Claude Bonnet, assurément que celui-ci était né à Palerme et non à Roccarina, et qu'il était devenu roi de Madagascar. Mais un autre héritier vient de se manifester à Milan. C'est le directeur d'un modeste cinéma de quartier, M. Guglielmo Chiarappa, qui affirme avoir sur le gros héritage des droits partiellement établis. L'ancien roi de Madagascar ne se serait pas appelé Bonnet, mais Bonnetti, et c'est à Madagascar, même qu'il aurait changé son nom.

M. Chiarappa s'est rendu à Rome où il a déposé au ministère de l'Intérieur toutes sortes de documents destinés à prouver ses dires.

A propos de l'héritage, lui-même, M. Chiarappa a déclaré qu'après la mort du roi de Madagascar, lorsque l'île, en 1810, passa sous la domination provisoire de l'Angleterre, le patrimoine de François-Claude Bonnet s'élevait non à 700 millions de francs, mais à trois milliards. L'argent fut déposé dans une banque anglaise qui n'a pu encore être identifiée, mais M. Chiarappa ne désespère pas de découvrir un jour les traces de ce dépôt.

Une réunion du Conseil d'administration de la B.R.I.

Bâle, 9 janvier.

(De l'agence télégraphique suisse)

Le Conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux s'est réuni aujourd'hui.

On attachait un intérêt particulier à la rencontre des gouverneurs des instituts d'émission, la première de 1939, et à la séance du Conseil d'administration, à la suite des bruits les plus divers lancés, notamment au sujet d'une action internationale de renforcement de l'Émigration des juifs allemands ou de la B. I. I. jouerait en tant qu'intermédiaire, un rôle important.

Il convient de relever qu'il n'en a été nullement question lors de la réunion officielle des gouverneurs, dimanche, ou au cours de la séance du Conseil d'administration de ce matin.

Il est naturel, toutefois, que ce problème ait été évoqué au cours de conversations privées. Les mesures prises par la banque d'Angleterre contre la spéculation sur le livre sterling ont été discutées.

C'est dans ce cadre que telles questions que se révèle l'utilité de la collaboration des banques d'émission par le truchement naturel de la B. R. I.

On constate, en effet, dans ces conversations, le rapport d'un caractère considérable des capitaux français et que d'autre part la situation financière et monétaire de la France peut être actuellement jugée très favorablement.

Seules, des affaires statutaires d'ordre intérieur ont été discutées au cours de la séance des gouverneurs des banques centrales et lors de la réunion du Conseil d'administration.

Hitler inaugure

Berlin, 9 janvier.

Les nouveaux bâtiments de la chancellerie du Reich ont été inaugurés solennellement ce matin, en présence de Adolf Hitler.

Le café fait défaut à Rome...

Rome, 9 janvier.

Le café en grains, dont la vente avait été ces jours derniers, restreinte à moins de 500 grammes par client, est maintenant à peu près introuvable dans le commerce.

... et à Berlin

Berlin, 9 janvier.

Pour la première fois, la presse allemande fait allusion à la pénurie du café qui se fait sentir depuis quelque temps dans le Reich. Elle tente d'en expliquer l'origine et essaie de rassurer les consommateurs qui ont été quelque peu surpris par les récentes mesures, limitant à 125 grammes la quantité de café délivrée à chaque acheteur, et restreignant le grillage du café vert aux trois quarts de la quantité normale.

LA CATASTROPHE DE L'AVION MUNICH-PARIS



On sait qu'un avion de la ligne Zurich-Paris s'est écrasé au sol à La Chapelle-en-Serval, près de Senlis, par suite du givrage. Le pilote, le radiotélégraphiste et trois passagers ont été tués. Les débris de l'avion gardés par les spahis. Au premier plan, l'un des deux moteurs de l'appareil. (Photo France-Press).

Au Jour le Jour

Vers la fin du règne de Louis XIV, nous dit un manuscrit de l'époque, plusieurs beaux esprits de la cour ayant un soir fait mille plaisanteries sur un mal de tête dont l'un d'eux souffrait extrêmement, proposèrent une calotte de plomb au malade. La conversation s'étant échauffée — il y avait parmi eux M. de Torzac, exempt des gardes, et M. Aimon, porteur-manteau du Roy — ils s'avisèrent de créer un régiment composé uniquement de personnes distinguées par l'extravagance de leurs discours et de leurs actions. Ils le nommèrent le Régiment de la Calotte de Plomb, et d'un consentement unanime, le sieur Aimon en fut aussitôt élu général.

Cette burlesque saillie fut poussée si bien que l'on fit faire des étendards et frapper des médailles sur cette institution, et d'accus mirent en vers les brevets que le régiment distribuait à tous ceux qui avaient fait quelque sottise éclatante.

Plusieurs personnages fort bien considérés se rangèrent sous la bannière du Régiment de la Calotte et se firent une occupation de relever par des traits de raillerie les défauts des gens les plus haut placés et les fautes qui leur échappaient. Le régiment vit ses effectifs grossir en peu de temps ; la cour comme la ville lui fournirent un nombre considérable de recrues qui se mêlèrent de censurer autrui et se livraient pour leur propre compte à mille folies.

Louis XIV, mis au courant de la création de cette plaisante milice, demanda un jour à son général s'il ne ferait jamais défilé son régiment devant lui.

— Sire, répondit Aimon, il ne se trouverait personne pour le voir passer. Ce qui signifiait que tous les fous de l'entourage du roi appartenaient déjà à la phalange où chacun « travaillait à la calotte » de son mieux. Et c'est peut-être pourquoi, plus de deux siècles plus tard, nous disons communément d'un excentrique qu'il « travaille du chapeau »...

Jacques CHOLET.

LA REINE DES CORSES



La première reine de beauté élue en 1939 est Mlle Michèle LAY DINI, à qui a été attribué le titre de Reine des Corses de Paris 1939. (Photo Agip).

LA MORT DE M. MAMELLE

La contre-autopsie confirme l'hypothèse du crime

Versailles, 9 janvier.

Les inspecteurs de la police d'Etat de Seine-et-Oise poursuivent aujourd'hui encore leur enquête au sujet de la fin mystérieuse de l'ancien professeur Mamelle.

Ce matin, le professeur Piedelivre et le docteur Paul qui, à la demande de Mme Mamelle furent chargés par M. Lecharny, juge d'instruction de procéder à une contre-autopsie, ont communiqué au magistrat les conclusions de leur examen. L'absence de tout tatouage au niveau de l'orifice d'entrée de la balle, disent-ils, élimine l'hypothèse d'un coup de feu tiré à courte distance, à bout touchant.

La distance minima du tir ne pourrait être établie par l'expert arbalétrier, qu'à l'aide de ses expérimentations avec l'arme et les cartouches saisies. L'expert pourra ainsi préciser à partir de quelle limite il n'y a plus de tatouage.

Dans ces conditions et en se basant uniquement sur les résultats des examens médico-légaux, il est pratiquement impossible d'admettre que la victime ait pu se tirer ce coup de feu. Seule subsiste donc la thèse du crime.

Mme Mamelle sera enterré mardi par le juge d'instruction

Versailles, 9 janvier.

Les policiers ont consacré la journée à mettre de l'ordre dans les différents dossiers de la fin mystérieuse de l'ancien professeur Mamelle.

Toutefois, les étudiants continuent à manifester. Les lycées de Damans d'Alep font grève. Un cortège de 5.000 élèves a traversé ce matin les principales artères de Damans. Des détachements de police ont maintenu l'ordre.

Les faux monnayeurs de Brunoy

Bâle, 9 janvier.

Le Conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux s'est réuni aujourd'hui.

On attachait un intérêt particulier à la rencontre des gouverneurs des instituts d'émission, la première de 1939, et à la séance du Conseil d'administration, à la suite des bruits les plus divers lancés, notamment au sujet d'une action internationale de renforcement de l'Émigration des juifs allemands ou de la B. I. I. jouerait en tant qu'intermédiaire, un rôle important.

Il convient de relever qu'il n'en a été nullement question lors de la réunion officielle des gouverneurs, dimanche, ou au cours de la séance du Conseil d'administration de ce matin.

Il est naturel, toutefois, que ce problème ait été évoqué au cours de conversations privées. Les mesures prises par la banque d'Angleterre contre la spéculation sur le livre sterling ont été discutées.

C'est dans ce cadre que telles questions que se révèle l'utilité de la collaboration des banques d'émission par le truchement naturel de la B. R. I.

On constate, en effet, dans ces conversations, le rapport d'un caractère considérable des capitaux français et que d'autre part la situation financière et monétaire de la France peut être actuellement jugée très favorablement.

Seules, des affaires statutaires d'ordre intérieur ont été discutées au cours de la séance des gouverneurs des banques centrales et lors de la réunion du Conseil d'administration.

L'Académie des Sciences morales et politiques hérite de dix-sept millions

Paris, 9 janvier.

L'Académie des Sciences morales et politiques a hérité de 17 millions de M. Schlumberger, de Strasbourg, mort récemment à l'âge de 95 ans, mais que ce legs devrait être réparti en un certain nombre de prix destinés aux familles nombreuses.

L'Académie, on le sait, n'avait encore aucune précision sur les dispositions prises par M. Schlumberger. On sait seulement que celui-ci a institué l'Académie sa légataire universelle mais on ignore et le montant du legs et l'emploi qui devra être fait des revenus.

Nouvelles manifestations à Damas

Beyrouth, 9 janvier.

Les nouvelles parvenues des principales villes de Syrie annoncent qu'une certaine détente s'est produite. Les soldats de Damas, d'Alep et de Homs, qui ont fait la grève hier soir, sont ouverts aujourd'hui.

Toutefois, les étudiants continuent à manifester. Les lycées de Damas d'Alep font grève. Un cortège de 5.000 élèves a traversé ce matin les principales artères de Damas. Des détachements de police ont maintenu l'ordre.

La politique M. Chamberlain a Rome

On se perd en conjectures sur les mobiles qui poussent M. Chamberlain à effectuer, contre vents et marées, le déplacement de Rome. Les engagements que l'Italie n'a pas respectés, notamment ceux concernant le retrait des troupes qui combattent en Espagne, auraient dû être tenus en vertu d'accords internationaux toujours valables. Jusqu'à présent, ils ont été outrageusement violés. A Londres comme à Paris, on a pu apprécier la foi fasciste et ses expressions tour à tour brutales et réticentes.

L'homme d'Etat britannique ne doit guère conserver d'illusions sur sa prétendue mission de médiation. La France a clairement déclaré qu'elle n'entendait pas négocier sur des bases inadmissibles et qu'elle ne prenait pas en considération des revendications appuyées sur le chantage. Mais les apparences, ce ferme langage a été compris au palais de Venise et les « aspirations impériales » du comte Ciano ont fait place, sur la scène diplomatique, aux « droits permanents » tels qu'ils découlent du traité de Londres de 1915 que les archivistes de la Consulta ont exhumé à point nommé.

La résurrection de ce document ne manque pas de savoir au moment où la politique étrangère de l'Italie est enfermée tout entière dans les limites de l'Axe. Le traité de Londres, en effet, est un accord secret qui déterminait les perspectives péniennes au cas où le gouvernement du Royaume se résoudrait à trahir les engagements souscrits à l'égard de l'Allemagne et de l'Autriche. Il ne faut pas oublier, en effet, que la Triple Alliance, à l'encontre de la Triple Entente qui avait le caractère d'un pacte public d'amitié, avait été négociée par les états-majors et comportait des clauses militaires très strictement définies. Bien entendu, le peuple avait été tenu dans l'ignorance complète et, dès le début des hostilités, avait manifesté sa répugnance à participer à une guerre qui devait, dans l'esprit des dirigeants de Rome, aboutir à l'hégémonie de Berlin. Devant cet obstacle, l'équipe de Giolitti avait hésité et s'était finalement réfugiée dans une prudente neutralité.

C'est alors que se déclencha l'activité des agents secrets de Paris et de Londres qui cherchaient par tous les moyens à renverser le cours des alliances italiennes. Un mouvement interventionniste fut artificiellement créé et généreusement subventionné. Marcel Cachin, aujourd'hui sénateur communiste de la Seine, alors député socialiste, nous a personnellement raconté comment, en 1915, il avait été chargé par Alexandre Ribot, ministre des Finances, d'apporter à un agitateur d'envergure, Benito Mussolini, des subsides en bonne monnaie sonnante et trébuchante. C'était sans doute le commencement de l'extraordinaire fortune du futur dictateur.

Cette tentative, finalement couronnée de succès, fut consacrée par le traité de Londres. L'irréductible y trouvait droit de cité. Dans l'hypothèse d'une victoire des alliés, l'Italie complétait son unité triente par la récupération de Trieste, du Trentin et du Sud-Tyrol. Il était, en outre, spécifié, sans plus, que l'accord lui ouvrirait « un droit de participation à un éventuel partage colonial ».

La guerre achevée, la discussion prit un caractère concret à Versailles. Les plénipotentiaires italiens, Sonnino et Scialoja, obnubilés par l'idée fixe d'obtenir l'Autriche du bassin adriatique insistèrent sur leurs revendications territoriales européennes. Ils obtinrent satisfaction. Contre des avantages supplémentaires en Dalmatie et la reconnaissance des droits acquis dans le Dodécannèse et, en particulier, à Rhodes, ils sacrifièrent la perspective impériale. Au surplus, l'Italie était démunie de capitaux et absolument incapable d'exploiter une colonie. Elle avait alors la possibilité de s'installer en Irak et aux confins de l'état libano-syrien. En ce domaine, le traité de paix vaut prescription. Malheureusement, la complaisance politique fasciste a ramené l'Allemagne, une Allemagne dynamique de quatre vingt millions de sujets, sur le Brenner et l'Italie s'éveille avec l'impression d'avoir été jouée. Elle s'agit comme si elle sortait d'un mauvais rêve. Elle tente de remonter dans le passé à l'instant crucial où son influence pouvait présenter un intérêt prépondérant. Mais l'Europe de 1939 n'est pas l'Europe de 1915 et nul ne se soucie de l'entraîner dans une aventure dont on ne peut prévoir l'issue.

Chronique colombophile

Afin de sauvegarder les qualités athlétiques de mes pigeons, j'ai solennellement juré qu'il n'avait remporté un premier prix et qu'il était mieux fait que les autres, un jeune mâle écaillé porteur de deux vanneaux blancs. S'il n'est pas vaincu, il a été remplacé par d'autres qui ne l'étaient plus, ce qui montre que la direction imprimée à ma culture avait tenu longtemps à éliminer le blanc. En 1934, le blanc est revenu à la charge, mais ses plumes de couverture avaient fortement foncé, marquant que la lutte continuait entre le blanc et le roux. Au dernier, ce mâle a donné avec une écaillée un mouhu roux et un mouhu clair à une pigeonnière entièrement blanche, sans une ligne ni taches bleues ou rouges. Les trois jeunes sont restés tels après avoir mûri, ce qui prouve que le blanc s'est définitivement imposé.

Toutefois, il n'est pas encore arrivé à provoquer l'apparition de yeux noirs ou brouillés. Entraînés, ces pigeons ont montré qu'ils avaient de l'effort et mes espérances ont bien réussi : à plus de 500 kilomètres, ils sont revenus à tête par temps chaud et vent debout. Un colombophile, sur une lettre que j'ai reçue, me demande quelle est la conclusion de tout ce qui précède pour une bonne culture du pigeon voyageur. La voici : Si vous voulez progresser, n'hésitez pas à vous débarrasser de tous les pigeons qui ont retardé l'évolution de la culture, et tirez beaucoup d'amateurs dans l'impossibilité d'arriver à se créer une réputation. Si vous voulez prendre l'avance sur vos concurrents, il faut rechercher des moyens nouveaux de faire donner aux pigeons le maximum, orienter votre culture vers des buts entièrement différents des buts jusqu'ici poursuivis, recourir à des méthodes nouvelles de jeu et de colombiculture. Il est nécessaire pour cela d'avoir de la volonté, de la décision, de la patience et de savoir quand il faut faire abstraction de tout ce qui se dit ou se écrit pour emprunter délibérément des voies nouvelles et tenter toutes les expériences que votre raisonnement peut vous inciter à tenter.

Henri CASES.

U. D. DES SYNDICATS DE LA NIEVRE

Aux Syndicats du département « Messidor » va être modifié, il va surtout, à partir du 13 janvier, devenir un excellent moyen de diffusion du plan de la C.G.T. C'est un rôle d'importance et indispensable de le diffuser à l'intérieur et à l'extérieur du syndicat, étant donné que les dépôts Hachette, pour la plupart, ne font aucun effort de vente, certains même le boycottent. Les syndicats, en leur importance, peuvent souscrire un ou plusieurs abonnements, dont un restera aux archives du syndicat, afin d'y collationner les articles ou études qui paraîtront dans le 13 janvier sur le Plan de la C. G. T.

Diffuser et faire connaître tout ce que contient le Plan de la C.G.T. est une des tâches inéluctables dans la résolution qui a clos le dernier C. C. N. « Messidor », outre des études sur le plan de la C.G.T., publiera une chronique juridique, une étude économique sur les parlements et les régions, il s'assurera une collaboration unanime de tout le bureau confédéral. Un effort de diffusion s'impose pour tous les syndicats. L'abonnement est le moyen le plus économique pour le lecteur et le seul qui soulage la trésorerie de l'Administration. Tous les militants doivent s'imposer la tâche de les vendre. Messidor, sans un syndicat ne doit se désintéresser de « Messidor », chaque militant est mobilisé au service de l'organe hebdomadaire de la C.G.T.

Les résolutions des Congrès confédéraux concernant les syndicats obligatoires des étudiants, des instituteurs, du Peuple ne sont pas respectées par les syndicats de la Nièvre. Le Bureau confédéral en fait le reproche à l'U.D. Il lui signale que ses deux cent trois syndicats adhérents à l'U.D. de la Nièvre, ont un seul abonnement et attendent beaucoup du « Peuple », mais elles ne doivent pas oublier qu'il ne peut leur donner satisfaction tant qu'elles ne lui envoient pas leurs contributions. C'est-à-dire pas leurs ressources indispensables à son perfectionnement et à son développement. Cette situation est préjudiciable au développement du journal de la C. G. T. Les organisations syndicales demandent et attendent beaucoup du « Peuple », mais elles ne doivent pas oublier qu'il ne peut leur donner satisfaction tant qu'elles ne lui envoient pas leurs contributions. C'est-à-dire pas leurs ressources indispensables à son perfectionnement et à son développement.

Le « Peuple » est l'organe officiel de la C.G.T. Adresse au numéro, il coûte 0 fr. 50, par l'abonnement il ne coûte que 15 centimes. C'est un journal complet qui donne satisfaction aux plus difficiles, il renseigne sur les problèmes économiques, financiers et sociaux, les informations générales, il a sa place dans tous les syndicats et dans toutes les familles ouvrières. Les résolutions des Congrès confédéraux concernant les syndicats obligatoires des étudiants, des instituteurs, du Peuple ne sont pas respectées par les syndicats de la Nièvre. Le Bureau confédéral en fait le reproche à l'U.D. Il lui signale que ses deux cent trois syndicats adhérents à l'U.D. de la Nièvre, ont un seul abonnement et attendent beaucoup du « Peuple », mais elles ne doivent pas oublier qu'il ne peut leur donner satisfaction tant qu'elles ne lui envoient pas leurs contributions. C'est-à-dire pas leurs ressources indispensables à son perfectionnement et à son développement.

« Peuple », faites vivre votre presse, abonnez-vous au « Peuple ». Vous remplirez vos obligations envers la C.G.T., vous ferez votre devoir de classe. Le secrétaire général : M. MARCELOT. P.S. - Prière aux syndicats ayant des publications ou lors de l'envoi d'une circulaire, de faire auprès de leurs adhérents un appel en faveur du « Peuple ».

LES SPORTS DANS LA NIEVRE

Etoile Sportive des Cheminots de Nevers bat Jeunesse Ouvrière Sportive Guérogny par sept buts à deux

Les deux équipes jouent à dix et celle de Guérogny donne le coup d'envoi ; tout de suite elle attaque, mais la balle sort. Les Cheminots à leur tour attaquent et Lachenal dernier servi shoot à côté. Le jeu va d'un camp à l'autre et Guérogny mène à tout moment les buts des Cheminots ; Thiers en passe et Barthélemy met à côté. Deux corners sont tirés par Guérogny, mais sans résultat. Les Cheminots repartent à l'attaque et par deux fois manquent le but. Un coup franc est tiré par Guérogny et c'est une suite de touches sans résultat apparent. Lachenal à contrôler. Sur attaque de la ligne d'avants des Cheminots Lachenal a un shoot à ras du sol entre un but impossible.

Peu après sur passe de l'inter gauche de Guérogny à son allier, les deux équipes sont à égalité. Un corner est tiré par Nevers sans résultat et les joueurs Guérogny repartent à l'assaut des buts Cheminots et un deuxième but vient récompenser leurs efforts. Les Cheminots ne se découragent pas et attaquent de nouveau sur corner ; un arrière de Guérogny touche la balle et c'est un penalty en faveur de Nevers ; Lachenal le tire et à nouveau les deux équipes sont à égalité. La deuxième mi-temps vit la supériorité des Cheminots qui marquèrent cinq buts. Tout d'abord un coup franc tiré par Lachenal et pris par Barthélemy qui entre un but. Guérogny ne se décourage pas et refait le terrain perdu ; un corner en sa faveur ne donne pas de résultat ; il est vrai que la défense Cheminote veille et Thiers dégage à nouveau ses buts. Sur attaque de la ligne d'avants, les Cheminots marquent à nouveau par Barthélemy et Lachenal. Les joueurs de Guérogny se défendent bien mais ne peuvent empêcher les Cheminots de marquer encore deux buts.

La fin est sifflée sur le score de 7 buts à 2 en faveur des Cheminots. Considérations : Tout d'abord, terrain gras, donc mauvais contrôle de la balle. Guérogny présente une équipe peu jeune et vite un confort de jeu et essai de faire du beau jeu. Toute son équipe est à féliciter pour son cran. Les Guérogny jouent en deuxième mi-temps avec beaucoup de tact, ils attaquent chaque fois qu'ils le peuvent malgré la supériorité des Cheminots. L'équipe gagnante est également à féliciter ; sa ligne d'avants cherche toujours à faire des passes et à jouer marqué. Parmi les joueurs qui furent les plus en vue, il faut citer Lachenal, Barthélemy, Taillement, Thiers en défense a retrouvé la grande forme et fut partout et en capitaine avisé il sut donner à son équipe l'allant nécessaire qui conduisit à la victoire. Un arbitrage de M. Augustin. Le dimanche 22 janvier, aura lieu sur le terrain de la rue Faillière, des patronages municipaux un match de sélection entre deux équipes de la F. S. G. T. qui formeront l'équipe qui jouera contre le Cher, le 3 février, à Fourchambault.

MÉDAILLE MILITAIRE

A l'« Officiel » du 8 janvier. Par décret du 30 décembre 1938, rendu sur la proposition du ministre de la Défense nationale et de la Guerre, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée à M. Pélardier Emile, matricule au recrutement 1708, soldat au 13^e régiment d'infanterie (C. M. L. n° 32 ; bon soldat) à Fourchambault, le 27 novembre 1914, au bois Brulé.

AVIS DE CONCOURS

La Préfecture de la Nièvre communique : Un concours pour sept emplois de rédacteur à la Préfecture du Var, aura lieu à Draguignan, le 6 février 1939, à 14 heures.

Peuvent seuls se faire inscrire les candidats du sexe masculin âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus à la date du concours et titulaires d'un des diplômes suivants : baccalauréat, brevet supérieur, diplôme de premier degré, diplôme de hautes études commerciales ou d'une des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, certificat de fin d'études secondaires, certificat en droit ou brevet d'officier des armées actives de terre ou de mer. La limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services civils ou militaires ouvrant des droits à une pension de retraite. La liste d'inscription sera close le 16 janvier 1939. Tous renseignements complémentaires seront fournis et le programme des concours sera adressé à toute personne qui en fera la demande à la Préfecture du Var (cabinet de M. le Secrétaire général).

Un concours pour six emplois de commis stagiaires d'ordre et de comptabilité dans les bureaux de la préfecture, des sous-préfectures et des services annexes du département du Nord, s'ouvrira à la préfecture du Nord au cours de la seconde quinzaine de février 1939. Peuvent seuls se faire inscrire en vue de concours pour l'emploi de commis stagiaire, les français des deux sexes, jouissant de leurs droits, âgés de 18 ans au moins et de 30 ans, au plus à la date du concours et pouvant produire au moins le brevet élémentaire de capacité de l'enseignement primaire. La limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à une pension de retraite. Des programmes sont mis à la disposition des candidats à la préfecture, troisième division, quatrième bureau, service du personnel, où tous renseignements complémentaires leur seront donnés.

Nevers Dans le département Dans les perceptions

Epaves. — Réclamer à Mlle Roche, 1, place de la Foire, un chat ; à M. Messier, 1, rue de la Pelletterie, un billet de banque ; à Mme Guyot, 8, rue Jean-Jaures, un diplôme de la loterie nationale ; à M. Brousse, 34, rue Saint-Etienne, un gant d'homme ; à un commissaire, un veston de velour.

A votre auto... Pot de terre... Il ne vous faut... qu'un Accu BLONDEAU

USINE DE LA DROIX-JOYEUSE 37, Bd de la République NEVERS Bureau d'hygiène

Consultations de nourrissons Les deux prochains séances de consultations de nourrissons auront lieu le mercredi 11 et jeudi 12 courant, au bureau d'hygiène, 18, rue de la Banque, à 15 heures. Pour la consultation du mercredi est strictement réservée aux bénéficiaires des Assurances sociales.

Congres annuel de la Federation bouliste nivernaise

Le Congrès annuel de la F.B.N. se tiendra le dimanche 15 janvier 1939, à 9 heures 30 du matin, au café de Paris.

Conformément aux décisions prises par le bureau fédéral dans sa réunion du 25 novembre 1938 et ceci pour permettre aux sociétés éloignées de Nevers de suivre les travaux du Congrès, il sera alloué des indemnités aux délégués représentant les dites sociétés, de la façon suivante : délégués. — Clamecy, 40 francs ; Tannay, 40 fr. ; Lormes, 40 francs ; Château-Chinon, 40 fr. ; Corbigny, 32 fr. ; Cosne, 32 fr. ; Chantevaux, 25 fr. ; Dornes, 25 fr. ; St-Pierre-le-Moutier, 18 fr. ; La Charité, 18 fr. ; Magny-Cours, 15 fr. ; Guérogny, 15 fr. ; Imphy, 15 fr. ; Marzy, 10 fr. ; Fourchambault, 10 fr. ; Cercy-la-Tour, 10 francs.

Pour un délégué. — Clamecy, 30 francs ; Tannay, 30 fr. ; Lormes, 20 francs ; Château-Chinon, 20 fr. ; Corbigny, 16 fr. ; Cosne, 16 fr. ; Chantevaux, 12,50 ; Dornes, 12,50 ; St-Pierre-le-Moutier, 9 fr. ; La Charité, 9 fr. ; Magny-Cours, 7,25 ; Guérogny, 7,50 ; Imphy, 7,50 ; Marzy, 5 fr. ; Fourchambault, 5 fr. ; Cercy-la-Tour, 20 francs.

Il reste bien entendu que deux délégués au moins seront indemnisés, ce qui n'empêche pas que le nombre de ceux-ci pourra être supérieur. Un seul délégué sera mandaté pour prendre part aux différentes discussions. Chaque société aura droit, pour les différents votes, à une voix pour le président ayant donné son avis aux voix. L'ordre du jour est particulièrement chargé, il est recommandé aux délégués d'être présents à l'heure.

Ordre du jour 1. Compte rendu moral ; 2. Compte rendu financier ; 3. Renouvellement du bureau ; 4. Désignation de la ville où sera organisé le Congrès fédéral en 1940 ; 5. Traitement bien entendu que la Boule du Mousse (entendu en 1939) ; 6. Indemnités pour le championnat de France et les éliminatoires du championnat de France ; 7. Catégorisation et liste des joueurs Honneur ; 8. Vœux à émettre au prochain Congrès ; 9. Sociétés désirant organiser le « Fédéral » en 1940 devront présenter au Congrès du 15 janvier un programme afin que la destination soit traitée au mieux ; 10. Ordre du jour est particulièrement chargé, il est recommandé aux délégués d'être présents à l'heure.

Le secrétaire : G. SOTHE.

Nous rappelons aux présidents des six sociétés de Nevers que la réunion préliminaire pour l'organisation du banquet et du bal se tiendra dimanche 15 janvier, le jeudi 12 janvier, à 19 heures. En conséquence, nous demandons aux présidents de bien vouloir envoyer à cette réunion, au Champ-de-Foire, deux jours avant, le dimanche 12 janvier, par la circulaire adressée le 3 janvier.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le chômage d'intensification Nous relevons dans le « Journal Officiel » du 7 janvier les renseignements suivants sur la situation du marché du travail dans le département de la Nièvre. Le total des inscrits s'élève à 465 (63 femmes et 402 hommes) soit 33 chômeurs de plus que la semaine précédente.

A Nevers, le fonds municipal de chômage alloue des secours à 357 chômeurs ; de son côté le fonds départemental secourt 81 chômeurs à Fourchambault et 27 à Garchizy, on compte des chômeurs en particulier dans la manutention (234), le bâtiment (67).

FOIRES ET MARCHÉS

COBIGNY Marché du 6 janvier. Beurre d'écrémé 11 la livre ; de bonne qualité 10 ; œufs 10 la douzaine ; fromages de vache frais 1,25 à 1,40 l'un ; œufs et œufs de 2,30 à 2,40 ; œufs 1,50 à 2,50 pièce ; crème 0,50 la petite louche. Poulets 32 à 42 la paire ; lapins 12 à 18 l'un ; dindes 20 à 25 pièce ; choux cabus 1 à 2 l'un ; céleris-raves 0,75 à 1,50 la botte ; carottes 2,50 ; poireaux 0,50 le paquet ; aux 0,50 la tête ; endives 4 la livre.

ALMANACH DU PÈRE SYLVAIN

AGRICOLE, VITICOLE, HORTICOLE, AVICOLE donnant les prévisions du temps probable en 1939. 112 pages — Prix : 1 fr., franco 1,35. En vente chez tous les dépositaires de La Tribune.

Nevers Dans le département Dans les perceptions

Par arrêté du ministre des Finances en date du 31 décembre 1938, ont été inscrits aux tableaux d'avancement des années ci-après désignées et promu sur place les percepteurs dont les noms suivent :

- A Tannay. — M. Labadie, à compter du 1^{er} octobre 1933, deuxième classe, premier échelon ; à compter du 30 juin 1936, deuxième classe, premier échelon ; à compter du 31 décembre 1930, première classe, premier échelon ; à compter du 1^{er} décembre 1935, première classe, deuxième échelon. A Donzy. — M. Couraud, à compter du 1^{er} avril 1928, deuxième classe, deuxième échelon ; à compter du 22 août 1929, première classe, premier échelon ; à compter du 1^{er} décembre 1934, première classe, deuxième échelon. A St-Pierre-le-Moutier. — M. Leterre, à compter du 1^{er} octobre 1928, première classe, premier échelon ; à compter du 27 juillet 1933, première classe, deuxième échelon. A Saint-Benin-d'Azy. — M. Dumas, à compter du 1^{er} octobre 1928, deuxième classe, deuxième échelon ; à compter du 31 décembre 1929, deuxième classe, deuxième échelon ; à compter du 1^{er} octobre 1933, deuxième classe, deuxième échelon. A Corbigny. — M. Marcelet, à compter du 26 juin 1930, première classe, premier échelon ; à compter du 31 décembre 1933, première classe, deuxième échelon.

Tableau d'avancement rectifié pour l'année 1938

Hors-classe. — M. Pautrat, à La Charité ; M. Maitre, à Pougues-les-Français ; M. Beaune, à Luzay ; M. Marcelet, à Corbigny. Première classe, deuxième échelon. — M. Diodore, à Saint-Saulge.

ENTRAINS

Police du Marché couvert. — Le maire de la commune d'Entrains prévient le public qu'il est formellement défendu, sous peine de procès-verbal, de remiser sous la halle ou marché couvert, les véhicules de toutes sortes (même en réparation) ; de faire des dépôts de bœuf, vaches, pourceaux, etc. ; de déposer des débris quelconques, sans en prévenir la garde municipale, préposée aux droits de place ; 3. Il est rappelé que la vente du bœuf, des porcs, fromages, crème est rigoureusement interdite avant la sonnerie du marché.

Animaux abattus. — Dans les abattoirs et tueries particulières, il a été abattus au cours de l'année 1938 les animaux suivants : 63 vaches ; 179 veaux ; 100 moutons et 135 porcs. Statistique démographique. — Il a été enregistré au cours de l'année 1938, 78 naissances, dont une reconaissance ; 6 mariages ; une transcription, 33 décès ; une transcription et 3 morts-nés.

Etat civil. — Naissances : Christian Petit ; Lucille Gaëtan ; Cécile Copinet. Décès : Louise Veneau, veuve Simon, 78 ans, rue des Fangeais ; Dupré Gustave, 85 ans, rue du Puits-de-Fer.

FOURS

Situation agricole. — Après les rigueurs hivernales où le thermomètre oscillait entre 10 et 15 degrés au-dessous de zéro avec une couche de neige de 20 à 25 centimètres, température si cruelle pour les pauvres gens, le dégel est subitement arrivé avec le temps doux, et l'organisme humain a souffert de ces changements brusques.

Si la neige a gêné la circulation dans les routes et les chemins, elle a été favorable à la culture ; les céréales s'en sont fort bien trouvées et ont été préservées de la gelée, les insectes ont été détruits et la croissance des mauvaises herbes arrêtée. Ces céréales ont donc fort bonne apparence. Les prés, eux-mêmes, sont restés verts. Quelques agriculteurs qui avaient encore des tubercules à rentrer ont pu le faire après sans dommage.

Dans notre paisible petite région, où les usines manquent, c'est le travail des bois et des champs qui domine et donne du travail aux habitants du pays qui sont restés fidèles à la terre. En résumé, la situation culturale se présente bien pour le moment.

Dans la gendarmerie. — Par décision ministérielle, M. Fernand Poutreau, de la garde mobile à Dracy (Seine), vient d'être nommé gendarme à la brigade de Fours, en remplacement de M. Chapier admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Statistique de l'état civil. — Il a été enregistré pour l'année 1938 : 14 naissances ; 1 reconnaissance ; 3 mariages ; 22 décès ; 2 transcriptions ; 6 mariages ; 1 transcription de divorce ; une population de 473 habitants. Allocations aux vieillards. — Ces allocations seront payées par M. le percepteur, mardi prochain 10 janvier, à la mairie, à 13 h. 30.

ST-AMAND-EN-PUISAYE

Etat civil. — Naissances : Jean-Claude Chevalier, à la Forge ; Michel-Bernard Robin, aux Mottes ; Jacqueline-Seniger, au Champ-de-Foire. Décès : Toussaint-Narcisse Laurent, 80 ans, Grande-Rue ; Marie-Edmée Normand, 68 ans, femme Maubrou ; Marie-Pauline Magault, veuve Roy, aux Godelots.

Statistique démographique. — Il a été enregistré en 1938, dans la commune de Saint-Amand, 42 décès et 18 naissances soit un excédent de 22 décès.

Timbre antituberculeux. — La vente du timbre a produit la somme de 200 francs dans le bourg de Saint-Amand.

SAINT-PARIZE-LE-CHATTEL

Etat civil. — Naissances : Michel-François Lainaud ; Eliane-Marie-Hélène Richard ; Jean-Louis Rambert ; François-Alexandre-Maxime Laseur ; Guy-Bernard Saint-Leandre ; Jacqueline-Christiane-Baptistine Tolleil ; Marguerite Gauvin ; Jean-Pierre Godard ; Geneviève-Jeanne Moreau ; Bernard ; Roland-Casimir-Jean-Marie-Henard ; Michel-Jacques Cauty ; Roger-Georges Fleury ; Jacqueline-Rose Depaty ; Roger-René Bougeonnière ; André-Marie Rameau ; Renée-Marguerite Favoreau.

RÉDACTION : 2, RUE JEANNE-D'ARC, 2 NEVERS TELEPHONE 9-94. Lisez Hop-là! 12 pages 70 centimes seulement

Mariages. — Pierre-Paul Bourgeois, et Renée-Françoise-Eugénie, vol ; tout de suite elle attaque, mais la balle sort. Les Cheminots à leur tour attaquent et Lachenal dernier servi shoot à côté. Le jeu va d'un camp à l'autre et Guérogny mène à tout moment les buts des Cheminots ; Thiers en passe et Barthélemy met à côté. Deux corners sont tirés par Guérogny, mais sans résultat. Les Cheminots repartent à l'attaque et par deux fois manquent le but. Un coup franc est tiré par Guérogny et c'est une suite de touches sans résultat apparent. Lachenal à contrôler. Sur attaque de la ligne d'avants des Cheminots Lachenal a un shoot à ras du sol entre un but impossible. Peu après sur passe de l'inter gauche de Guérogny à son allier, les deux équipes sont à égalité. Un corner est tiré par Nevers sans résultat et les joueurs Guérogny repartent à l'assaut des buts Cheminots et un deuxième but vient récompenser leurs efforts. Les Cheminots ne se découragent pas et attaquent de nouveau sur corner ; un arrière de Guérogny touche la balle et c'est un penalty en faveur de Nevers ; Lachenal le tire et à nouveau les deux équipes sont à égalité. La deuxième mi-temps vit la supériorité des Cheminots qui marquèrent cinq buts. Tout d'abord un coup franc tiré par Lachenal et pris par Barthélemy qui entre un but. Guérogny ne se décourage pas et refait le terrain perdu ; un corner en sa faveur ne donne pas de résultat ; il est vrai que la défense Cheminote veille et Thiers dégage à nouveau ses buts. Sur attaque de la ligne d'avants, les Cheminots marquent à nouveau par Barthélemy et Lachenal. Les joueurs de Guérogny se défendent bien mais ne peuvent empêcher les Cheminots de marquer encore deux buts. La fin est sifflée sur le score de 7 buts à 2 en faveur des Cheminots. Considérations : Tout d'abord, terrain gras, donc mauvais contrôle de la balle. Guérogny présente une équipe peu jeune et vite un confort de jeu et essai de faire du beau jeu. Toute son équipe est à féliciter pour son cran. Les Guérogny jouent en deuxième mi-temps avec beaucoup de tact, ils attaquent chaque fois qu'ils le peuvent malgré la supériorité des Cheminots. L'équipe gagnante est également à féliciter ; sa ligne d'avants cherche toujours à faire des passes et à jouer marqué. Parmi les joueurs qui furent les plus en vue, il faut citer Lachenal, Barthélemy, Taillement, Thiers en défense a retrouvé la grande forme et fut partout et en capitaine avisé il sut donner à son équipe l'allant nécessaire qui conduisit à la victoire. Un arbitrage de M. Augustin. Le dimanche 22 janvier, aura lieu sur le terrain de la rue Faillière, des patronages municipaux un match de sélection entre deux équipes de la F. S. G. T. qui formeront l'équipe qui jouera contre le Cher, le 3 février, à Fourchambault.

SAINT-SAULGE

A la perception. — Par arrêté du ministre des Finances en date du 31 décembre 1938, M. Diodore, percepteur à Saint-Saulge, a été élevé sur place au deuxième échelon de la première classe avec effet du 31 décembre 1938.

DANS LA RÉGION ALLIER

MOULINS.

Automobilistes. — Aujourd'hui mardi 10 janvier, rangez vos voitures du côté des numéros pairs. Choro. — Les membres de la chorale sont priés d'assister à la répétition du mardi 10 janvier à 20 h. 30.

Georges Ploch à Moulin. — Grâce à l'initiative du comité des conférences populaires, Georges Ploch, sera ce soir l'hôte de notre bonne ville de Moulin. Rarement l'occasion nous est offerte de rencontrer un conférencier de grand talent comme l'est Georges Ploch. Aussi pouvons-nous espérer que la salle de l'Université populaire connaîtra l'affluence des soirées de gala.

Georges Ploch fera revivre pour nous la noble figure d'Anatole France. Pur magicien de la langue française, artiste raffiné et confédéré, patriote, ami des hommes, défenseur passionné des justes causes ; Anatole France est tout cela. Rarement l'occasion nous est offerte de rencontrer un conférencier de grand talent comme l'est Georges Ploch. Aussi pouvons-nous espérer que la salle de l'Université populaire connaîtra l'affluence des soirées de gala.

Mutilés du travail. — La section de Moulin des mutilés et invalides du travail, invite tous ses adhérents, ainsi que tous les mutilés et invalides du travail de Moulin et des environs à assister à sa réunion générale qui aura lieu le dimanche 15 janvier à 9 heures précises, Bourse du Travail, salle n° 1.

AVIS MORTUAIRES

LA MACHINE. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Mademoiselle BONDUX Née Agathe RAOUX

décédée, en son domicile, à La Machine, le 8 janvier, dans sa 68^e année. Ses obsèques auront lieu le mardi 10 courant, à 14 h. 45, en l'église de La Machine. De la part de : M. Louis Bondoux, son époux ; M. et Mme Louis Bondoux ; M. et Mme Henri Bondoux, ses enfants ; Mme veuve Marie Gauthier, Mme veuve Jeanne Morlet, ses sœurs et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

NEVERS. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Roger BOURDELIER

décédé à Nevers, 1, rue de Paris, le 7 janvier 1939, dans sa 1^{re} année, muni des Sacraments de l'Eglise. Qui auront lieu le mardi 10 courant, à 13 h. 30, en la chapelle de l'Hôtel. De la part de : M. et Mme Bourdellier, ses parents ; M. et Mme Elie Gonnou, Mlle Denise Gonnou, ses frères, sœur, belle-sœur, et de toute la famille.

NEVERS. — Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Mademoiselle Louise AVRIL

Couturière pieusement décédée en son domicile, à Nevers, 19, rue de la Barre, le 8 janvier 1939, dans sa 58^e année. Ses obsèques auront lieu mardi 10 courant, à 15 h. 15, en l'église St-Etienne. On se réunira à la maison mortuaire, à 15 heures. De la part de : M. et Mme J.-B. Avril, son frère et sœur ; M. et Mme Auguste Renard et leur fils ; M. et Mme Jean Bouzlat et leur fils ; M. Jean Avril, ses neveux, nièces ; de ses oncles, tantes, cousins et cousines et de toute la famille. N. fleurs, ni couronnes.

REMERCIEMENTS

Mme Yve Simonin, ses enfants ; Et toute la famille. Remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Louis SIMONIN

et celles qui, en cette douloureuse circonstance, leur ont témoigné leur sympathie.

Etat civil du mois de décembre. — Naissance. — Néant. Mariage. — Néant. Décès. — Danbanay Amable, veuve Graudet, 84 ans ; Pichot Marie, épouse Condaminé, 75 ans ; Revery Jean, 38 ans.

GUERRE ou PAIX

Equinoxe de septembre, par H. de Montherlant. — Lettre aux paysans sur la pauvreté et la paix, par Jean Giono.

Les événements de septembre dernier ont été de nouveaux défis qui, abandonnant leur faucon d'ivoire pour se mêler aux vivants, « trahissent » une fois de plus, selon M. Benda, la cause de la littérature pure. Parmi eux, M. de Montherlant occupe le premier rang, tant à cause de son bagage d'écrivain que de la façon dont il a tenu aujourd'hui dans l'arène. Car l'attitude de l'auteur de « Mors et Vita » au moment de l'« Equinoxe de septembre » (Grasset, 1938), est pour le moins singulière. On se juge par ces quelques extraits.

Montherlant, s'adressant à de jeunes Allemands, écrit : « Il nous faut admettre, messieurs, qu'un jour notre devoir soit de nouveau de nous tuer les uns les autres. Cette éventualité doit être envisagée avec calme : il y a plus que mourir. Disons-en en passant, bien entendu, il n'y a pas de mort sans une autre vie. »

« Nous nous retrouverons peut-être. Peut-être dans la paix. Peut-être dans la guerre. Si c'est dans la paix, nous nous regarderons avec fierté ; nous aurons fait beaucoup pour nos semblables. Si c'est dans la guerre, dans une guerre qui en rien ne sera notre œuvre, ayant échoué à faire le bien de nos semblables, nous tâcherons de trouver notre bien à nous ; que rien de la vie ne soit perdu, pas même cela. »

« A ces lignes écrites en janvier 1938, l'écrivain (qui, bien que réformé à la suite de ses blessures de guerre, s'est fait remobiliser en première ligne), ajoutait celles-ci, en septembre 38 : « Il n'y a pas à sortir de la toute la vertu de la guerre est liée au risque de mort. Et pourtant ce n'est pas dominer la guerre que de s'y laisser tuer. Hier, quand on voulait le bien de la guerre est une dupe ; très peu pour moi du victimaire (et victime pour une cause lointaine). Le problème — difficile — est de se tenir dans cette nuance : je risquerai volontiers ma vie, mais je n'en ai pas du tout fait le sacrifice. Dans l'action, les incidences d'une telle attitude pourront être à l'occasion inquiétantes. Le problème est de concilier ces deux états si malaisément conciliables : le héros et l'intelligent. »

« Et Montherlant de conclure qu'il n'est pas mécontent de profiter de l'occasion offerte puisqu'il va pouvoir mieux réaliser ce que devient sa puissance d'homme et d'être intelligent engagée dans un grand effort. Voilà évidemment qui va faire bouillir. Nous ne discuterons pas des raisons invoquées, on les sent monstrueuses d'égoïsme (car enfin il y a des êtres qui ne veulent que leur bien). Mais qui ne peuvent pas se défendre, qui n'ont pas conséquent aucun besoin de grandeur ! On éprouve quelque malaise à voir le romancier devenu le reporter qui écrit pour vendre. « Il ne s'agit pas de proclamer qu'on aime la paix. Il s'agit d'être assez fort pour imposer la paix à ceux qui veulent la guerre. »

« Ou encore : Le parapluie, le faux-cul énorme, le pantalon tout court, le tic-tac que je ne refuse à définir, font partie de la vie moderne. Le problème — savamment étudié — de notre Marx Brother de la Paix ; comme la pipe de Herriot, comme la lavalière de ne sais qui, cela est destiné à vous rendre sympathique. Un jour, M. Chamberlain, à Godesberg, oublie son parapluie dans l'avion. Rien ne me tirera de la tête qu'il n'y a pas la grippe préparée. Il s'agit d'attendre les domestiques jeunes et vieilles. »

« La, le reporter utilise les clichés et les effets faciles, et c'est bien ce qui nous gêne, car nous sommes habitués à composer avec son public. (A noter que l'« Equinoxe de septembre » paru tout d'abord dans un hebdomadaire politique d'extrême-droite et s'acheva dans un hebdomadaire d'extrême gauche.) Or, le romancier, par la bouche de ses personnages, a toujours fait preuve d'un individualisme forcené, d'un égoïsme savamment, plaisir à quelques-uns, alors qu'apparaissant il ne se souciait de cela, ou bien, plus humainement, traversait-il lui aussi une crise, la crise du doute, qui le mettait en doute dans l'arène et le fait errer à la recherche de sa mission sociale ? C'est ce point de vue qui attirera, pensons-nous, les sympathies de Montherlant, et fera discuter passionnément son « Equinoxe de septembre ». Du moins nous le souhaitons, comme nous souhaitons aussi que le lecteur nous fasse connaître ce qu'il a parcouru de ce livre, Montherlant laisse derrière lui une œuvre qu'il faut absolument connaître pour le mieux comprendre.

L'Organisation internationale du travail en 1938

Malgré la crise politique, l'activité de l'Organisation internationale du travail s'est encore intensifiée au cours de l'année 1938. Sa Conférence de juin, à laquelle participèrent les représentants de cinquante nations et de nombreux ministres du Travail d'Europe et d'outre-mer, a eu lieu dans les plus nombreuses et les plus vivantes qui se soient réunies à Genève. Ses relations confiantes avec les gouvernements, les organisations patronales et ouvrières, sont maintenues et développées dans une collaboration régulière et fructueuse. Plus nombreuses encore que les années précédentes, les réalisations acquises par les travaux réalisés par les Etats au cours de l'année 1938. Et plus fréquentes aussi les demandes des gouvernements européens et extra-européens faisant appel au concours technique du Bureau International du Travail pour préparer ou renover leur législation sociale en tenant compte des résultats des réalisations acquises ou des expériences tentées dans les pays étrangers. Enfin, en tous domaines, l'Organisation internationale du travail a poursuivi son œuvre méthodique de recherches et d'informations, s'efforçant d'étudier objectivement les problèmes nouveaux partout posés par le développement de l'industrie.

L'année 1938 a été marquée par la démission de Harold Butler, qui avait succédé à Albert Thomas comme directeur du B. I. T., en 1932, et continue son œuvre.

C'est John Winant, sous-directeur, qui a été désigné pour remplacer Harold Butler à la direction du B. I. T., avec comme directeur adjoint, Edward Phelan, l'un des premiers animateurs du B. I. T., dont la permanence à Genève atteste la continuité de la tradition d'Albert Thomas. Ce comité directeur, qui a joué un rôle éminent dans son pays comme gouverneur de l'Etat de New Hampshire et, plus tard, comme président du Social Security Board, a consacré aux yeux du monde entier l'active participation des Etats-Unis à l'Organisation internationale du travail. La venue à Genève de miss Frances Palfrey, secrétaire d'Etat au Travail, pour participer à la Conférence annuelle, et le fait que, pour la première fois, les Etats-Unis ont ratifié officiellement des conventions internationales du travail (cette ratification, parmi lesquelles celle sur les heures de travail à bord des navires, ont contribué également à mettre en relief cette volonté de collaboration réelle de la grande République de l'Amérique du Nord.

Volonté commune, d'ailleurs, à toutes les parties du continent américain. A mesure que l'industrie progresse dans le monde, l'urgence des problèmes industriels et sociaux se fait de plus en plus sentir hors d'Europe. Elle s'est concrétisée dans une résolution unanime de la Conférence internationale du travail qui a abouti à la convocation, pour novembre 1939, d'une dixième Conférence internationale des Etats d'Amérique, faisant suite à celle réunie à Santiago de Chili en 1936 et qui fut si féconde. C'est à la Havane que se tiendra cette nouvelle Conférence américaine du travail, sur l'invitation généreuse du gouvernement de Cuba, qui a offert sa participation financière.

Rependant, cette fois, à une invitation du gouvernement britannique, le Conseil d'administration du B. I. T. s'est réuni, en octobre dernier, à Londres. L'accueil chaleureux que les membres du Conseil ont partout reçu en Grande-Bretagne, la volonté d'active collaboration, affirmée tant par le gouvernement que par les patrons et les ouvriers britanniques, les commentaires unanimement sympathiques

Les Amicales ouvrières chez le Maire de Saint-Etienne

Les bureaux des Amicales ouvrières républicaines d'entreprises de Saint-Etienne sont allés présenter leurs vœux de bonne année à Mme Louis Soulié et au Maire de Saint-Etienne. Il y a actuellement sept amicales ouvrières républicaines à Saint-Etienne : Manufacture nationale d'armes, usine Barrouin, métaux de Côte-Chaude, Houillères de Saint-Etienne, Etablissements métallurgiques de Bellevue, Teinturiers de Bellevue. D'autres amicales sont en formation. En leur nom, le citoyen Merlaton, qui en même temps est un des secrétaires du Bloc républicain et socialiste de défense ouvrière, s'est exprimé ainsi :

« Bonne année, à vous, Monsieur le Maire et à toute votre famille. Les représentants des Amicales ouvrières républicaines sont heureux d'être réunis ce soir, devant vous, pour vous offrir leurs meilleurs vœux, au seuil de cette nouvelle année. C'est une coutume que certains respectent en formulant leurs souhaits du bout des lèvres, mais nous, c'est du plus profond de nos cœurs que viennent nos paroles. Lorsque nous vous disons : « Bonne année, à vous, Monsieur le Maire et à toute votre famille. » Nos vœux sont de tout ordre et forment un tout complet : santé, prospérité, maximum de joies familiales, etc. »

Nous vous souhaitons tout d'abord la santé, sans laquelle il n'est rien de possible. Nous sommes persuadés que vous pourrez admirer très longtemps encore, dans notre bonne ville, que vous administrez avec tant de compétence et d'autorité bienveillante. Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Le 40^e Anniversaire de l'Association des voyageurs et représentants de commerce de la Loire

Pour fêter comme il convenait le 40^e anniversaire de sa fondation, l'Association des voyageurs et représentants de commerce de la Loire, a donné, le 27 janvier, un grand dîner à la Brasserie de la Loire, sous la présidence de M. Berthet, président de la commission d'organisation.

Le menu succulent, bien préparé par M. Januel, dont la renommée n'est plus à faire, fut apprécié de tous. Au champagne, M. Berthet, président, dans un discours fort applaudi, remercia ses collègues qui avaient répondu à l'appel du conseil d'administration, et félicita ses collaborateurs, secrétaires et dévouement mérité d'être cité en exemple.

S'adressant aux jeunes sociétaires, il les engagea à continuer leurs efforts pour la prospérité toujours plus grande de l'Association des voyageurs. En terminant, M. Berthet adressa ses vifs remerciements aux généreux donateurs, en particulier à M. Louis Soulié, maire de Saint-Etienne, pour le don personnel qu'il lui a fait parvenir.

M. Gonnay, vice-président, rendit hommage au dévoué président qui est M. Berthet. « Grâce à son dévouement infatigable, dit-il, notre effectif augmente chaque année. Nous lui devons une sincère reconnaissance, pour les avantages qu'il nous a fait obtenir. »

M. Gonnay, vice-président, rendit hommage au dévoué président qui est M. Berthet. « Grâce à son dévouement infatigable, dit-il, notre effectif augmente chaque année. Nous lui devons une sincère reconnaissance, pour les avantages qu'il nous a fait obtenir. »

M. Gonnay, vice-président, rendit hommage au dévoué président qui est M. Berthet. « Grâce à son dévouement infatigable, dit-il, notre effectif augmente chaque année. Nous lui devons une sincère reconnaissance, pour les avantages qu'il nous a fait obtenir. »

M. Gonnay, vice-président, rendit hommage au dévoué président qui est M. Berthet. « Grâce à son dévouement infatigable, dit-il, notre effectif augmente chaque année. Nous lui devons une sincère reconnaissance, pour les avantages qu'il nous a fait obtenir. »

M. Gonnay, vice-président, rendit hommage au dévoué président qui est M. Berthet. « Grâce à son dévouement infatigable, dit-il, notre effectif augmente chaque année. Nous lui devons une sincère reconnaissance, pour les avantages qu'il nous a fait obtenir. »

M. Gonnay, vice-président, rendit hommage au dévoué président qui est M. Berthet. « Grâce à son dévouement infatigable, dit-il, notre effectif augmente chaque année. Nous lui devons une sincère reconnaissance, pour les avantages qu'il nous a fait obtenir. »

Les Amicales ouvrières chez le Maire de Saint-Etienne

Les bureaux des Amicales ouvrières républicaines d'entreprises de Saint-Etienne sont allés présenter leurs vœux de bonne année à Mme Louis Soulié et au Maire de Saint-Etienne. Il y a actuellement sept amicales ouvrières républicaines à Saint-Etienne : Manufacture nationale d'armes, usine Barrouin, métaux de Côte-Chaude, Houillères de Saint-Etienne, Etablissements métallurgiques de Bellevue, Teinturiers de Bellevue. D'autres amicales sont en formation. En leur nom, le citoyen Merlaton, qui en même temps est un des secrétaires du Bloc républicain et socialiste de défense ouvrière, s'est exprimé ainsi :

« Bonne année, à vous, Monsieur le Maire et à toute votre famille. Les représentants des Amicales ouvrières républicaines sont heureux d'être réunis ce soir, devant vous, pour vous offrir leurs meilleurs vœux, au seuil de cette nouvelle année. C'est une coutume que certains respectent en formulant leurs souhaits du bout des lèvres, mais nous, c'est du plus profond de nos cœurs que viennent nos paroles. Lorsque nous vous disons : « Bonne année, à vous, Monsieur le Maire et à toute votre famille. » Nos vœux sont de tout ordre et forment un tout complet : santé, prospérité, maximum de joies familiales, etc. »

Nous vous souhaitons tout d'abord la santé, sans laquelle il n'est rien de possible. Nous sommes persuadés que vous pourrez admirer très longtemps encore, dans notre bonne ville, que vous administrez avec tant de compétence et d'autorité bienveillante. Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

Nous vous souhaitons la prospérité, c'est-à-dire l'accroissement de votre famille, le bonheur de pratiquer l'art de être grands-pères. Et ensuite, le maximum de joies familiales, cet ensemble de faits heureux qui fait regarder la vie avec confiance et avec douceur.

BLANC ATTENDEZ..... LA VENTE RÉCLAME SENSATIONNELLE ET DIRECTE DE BLANC DE NORD-TOILE 10-12, PLACE BOIVIN - SAINT-ETIENNE

LE GALA DES MUTILÉS DU TRAVAIL A SAINT-ÉTIENNE



ARCHAUD, secrétaire de la section de Langeac (au premier plan) remercie l'assistance et les amis des Mutilés. On reconnaît, derrière lui (au centre), le secrétaire fédéral MARCET.

Le gala des mutilés du travail à Saint-Etienne, fut d'abord projeté. Cette vision des misères endurées par ceux que le sort cruel de l'établissement, se termina par un rappel — applaudi par toute la salle — de l'incessante action de la Fédération nationale des mutilés du travail. Tour à tour, le baryton Gœl, la divette Marguerite Simon, le tourneur Parady, la danseuse Bonardo, les jongleurs-équilibristes Rosaris et le comique Polochon, affirmèrent ensuite avec bonheur, et chacun dans son genre, un réel talent.

En peu de phrases, mais très justement, la section des mutilés de Langeac traduisit la reconnaissance de ses camarades d'infortune pour tous ceux — une mention spéciale à la municipalité Louis Soulié — qui soutiennent les victimes du travail dans leurs revendications. Puis le spectacle reprit, ce qui permit d'applaudir encore les Saus-Soues, l'étonnant ventriloque Marc Florent, la fantaisiste Marcelle Derly, et, enfin, les skieurs très amusants, le duo de Leson et Bonnard, ce dernier, impresario de la Tournée Lugdunaise.

Precisons, en terminant, que la vente des billets pour la tombola des mutilés se poursuit encore, mais pendant quelques jours seulement.

Le 40^e Anniversaire de l'Association des voyageurs et représentants de commerce de la Loire

Pour fêter comme il convenait le 40^e anniversaire de sa fondation, l'Association des voyageurs et représentants de commerce de la Loire, a donné, le 27 janvier, un grand dîner à la Brasserie de la Loire, sous la présidence de M. Berthet, président de la commission d'organisation.

Le menu succulent, bien préparé par M. Januel, dont la renommée n'est plus à faire, fut apprécié de tous. Au champagne, M. Berthet, président, dans un discours fort applaudi, remercia ses collègues qui avaient répondu à l'appel du conseil d'administration, et félicita ses collaborateurs, secrétaires et dévouement mérité d'être cité en exemple.

S'adressant aux jeunes sociétaires, il les engagea à continuer leurs efforts pour la prospérité toujours plus grande de l'Association des voyageurs. En terminant, M. Berthet adressa ses vifs remerciements aux généreux donateurs, en particulier à M. Louis Soulié, maire de Saint-Etienne, pour le don personnel qu'il lui a fait parvenir.

LES JAMES RHUM DE CRU D'ORIGINE Contre le froid Contre la grippe Contre les rhumes: Le GROG ST-JAMES est souverain! Dans de l'eau bouillante, fortement sucrée, un bon verre de St-James. On peut, au lieu de l'eau, employer du lait bouillant ou du thé bouillant.

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION Une automobile heurte un camion arrêté Les trois occupants sont blessés



Le choc fut si violent que la voiture tamponneuse a fait un recul de plus d'un mètre.

Hier, vers 21 heures 15, un grave accident s'est produit, cours Gustave-Nadaud, face à l'ancien palais de mine de Villebois. Une conduite intérieure, conduite par M. Antoine Chapoton, 35 ans, manoeuvre, 10, rue Conte-Grand-champ, et dans laquelle avait pris place sa femme, âgée de 53 ans, et deux petits enfants, Philippe, 6 ans, âgé de quarante mois, roula en direction de la rue Fontainebleau lorsqu'elle se jeta contre un camion de Vacher, entrepreneur de transports, rue Jacob, à Saint-Etienne, qui était arrêté sur le côté droit du boulevard, sous deux éteints. Dans le choc, qui fut d'une violence extrême, M. Chapoton a été blessé au visage et au bras gauche, mais ses blessures sont sans gravité. Quant à Mme Chapoton, elle porte une profonde blessure au cou. Le jeune Philippe est atteint de contusions sur toutes les parties du corps, mais son état n'inspire pas d'inquiétude. Immédiatement informé, M. Beretti, commissaire de permanence, est rendu sur les lieux et a dépêché aussitôt la voiture ambulance qui a transporté les victimes au Pavillon d'urgence. On ignore encore les causes de ce stupide accident, la route étant très bien éclairée, est étroite. La voiture tamponneuse est hors d'usage.

Un soldat est renversé par un car

La nuit dernière, vers minuit trente, un accident s'est produit rue d'Onze-Novembre, devant la caserne Rullière. Un car rouge piloté par M. Louis Vial, 38 ans, domicilié 49, rue des Passés, qui descendait en direction de Badouillère, a renversé un militaire, Marcel Sirades, 25 ans, de la 2^e compagnie du 38^e I. Blessé sur diverses parties du corps, le soldat fut conduit à l'hôpital du régiment où il reçut des soins empressement.

Une auto dérape sur le verglas et s'écrase contre un arbre

Une femme est mortellement blessée ; deux autres passagers sont grièvement atteints. Le Puy, 8 janvier. Samedi soir, M. Benezit, cultivateur à Arzenc, commune de Saint-Paulien, revenant de la foire du Puy en automobile. Avec lui se trouvaient son gendre, M. Valhorgues, sa fille et une autre personne de la famille. A 1.500 mètres du bourg, la voiture dérapa sur le verglas et alla buter contre un arbre en bordure de la route. Trois passagers furent grièvement blessés et transportés à l'hôpital Emile Roux, du Puy, où Mme Valhorgues est décédée dans la nuit.

Les Courses A VINCENTS PREMIERE COURSE. — 4. N.Y. Touché-Pas (A. Jolle) ; 3. Novent (A. Tamblin) ; 3. Nirvana (I. Neveux). Mutuel : Gagnant, 11 ; placés, 6, 15,50. DEUXIEME COURSE. — 1. Nerac (R.-C. Simonard) ; 2. Niagara (A.L. Libere) ; 3. Satcho (Rebu). Mutuel : Gagnant, 21 ; placés, 8,50, 13, 11. TROISIEME COURSE. — 1. Just-Volo (capovilla) ; 2. Kate-Wilkes (Carre) ; 3. Los-Engesse (R. Hanse). Mutuel : Gagnant, 17,50 ; placés, 9, 16, 11. QUATRIEME COURSE. — 1. Lord Louison (E. Carre) ; 2. Luton (E. Laiss) ; 3. Lady-Regonia (M. James). Mutuel : Gagnant, 17 ; placés, 9, 21, 20,50. CINQUIEME COURSE. — 1. Marchepite (R. Ceran-Maillard) ; 2. Mennon (E. Carre) ; 3. Marincoeur (D. M. Dumont). Mutuel : Gagnant, 22 ; placés, 8,50, 10, 11. SIXIEME COURSE. — 1. Lasso (Chrétiens) ; 2. Kiverra (A. Marie) ; 3. Le Tech (E. Carre). Mutuel : Gagnant, 77 ; placés, 19, 19,50, 10,50. Le nombre et la diversité de ces rapports et de ces études montrent que l'activité scientifique du Bureau International du Travail est à l'union de la vitalité générale dont témoignent l'état de ses relations dans le monde et le développement de son œuvre de législation sociale. — (B. I. T.)

Nouvel incident à la frontière hongro-tchèque

Un officier est grièvement blessé Budapest, 8 janvier. L'Agence télégraphique hongroise publie le communiqué suivant : « Selon une information venant de Ungvar, des troupes régulières tchèques et des bandes ukrainiennes ont attaqué hier, à 21 heures, la gare frontière hongroise à Nagygecés, à proximité de Ungvar. Des renforts militaires ont été envoyés de Ungvar sur les lieux de l'incident. L'Agence hongroise précise ensuite que des éléments tchécoslovaques ont lancé des grenades incendiaires qui ont mis le feu à trois magasins situés à proximité de la gare. Un officier tchécoslovaque a franchi la ligne de démarcation et a été blessé en territoire hongrois. »

La version de Prague

L'Agence Cetecka communique, au sujet du nouvel incident qui s'est produit à la frontière hongro-tchécoslovaque, aux environs de Ungvar : « Les terroristes hongrois parmi lesquels il y avait, selon les affirmations de quelques sources oculaires, aussi des membres de l'armée régulière hongroise, ont franchi, samedi 7 janvier, à 21 h. 15 et dimanche 8 janvier, à 2 h. 15 du matin la ligne de démarcation. Ils ont tenté de maintenir et consolider l'alliance polono-française. Ce journal souligne notamment que l'alliance franco-polonaise peut efficacement servir de lien entre le dynamisme de certains autres pays. »

M. BECK FERA PROCHAINEMENT UN EXPOSÉ DE SA POLITIQUE

Warszowie, 9 janvier. Les milieux gouvernementaux polonais se montrent satisfaits du voyage de M. Beck à Berchtesgaden où, semble-t-il, aucune décision concrète n'a été prise. Le ton d'horizon qui a été fait, déclare-t-on, s'est déroulé dans une atmosphère de sincérité et n'a pas confirmé les bruits exagérés concernant des projets du Reich dans l'est de l'Europe, ce qui semble indiquer que le chancelier Hitler a donné certaines assurances au ministre polonais qui concerne le règlement des questions de l'Europe Orientale. Dans l'ensemble, ces conversations ont permis de constater, souligne-t-on, que les milieux bien informés de la capitale, que les rapports de bon voisinage conclus en 1934 par la déclaration de non-agression polono-allemande, les relations de confiance établies entre les deux pays et que la crise tchécoslovaque n'a pas eu et n'aura pas d'influence négative sur l'évolution de ces rapports. M. Beck fera son rapport annuel sur la politique extérieure de la Pologne devant la commission des Affaires étrangères du Sénat. Cet exposé sera accompagné de données précises sur les résultats de l'entrevue de Berchtesgaden, au sujet de laquelle les milieux officiels, comme la presse, ont encore très réservés, cette dernière se bornant à commenter les suppositions qualifiées de fantaisistes de la presse française et anglaise.

Les obsèques des victimes de l'incident de Munkacs ont lieu dimanche

Budapest, 9 janvier. Dimanche après-midi, on a eu à Munkacs les obsèques solennelles des victimes de l'incident de frontière du 6 janvier. Dans un discours funèbre, M. Vozary, député de la ville de Munkacs, a relevé, rapporte l'Agence Télégraphique hongroise, que l'attaque a été exécutée par des troupes régulières tchèques après avoir été précédée de plusieurs heures de méditation et que c'est été prouvé d'une façon indéniable par les documents trouvés sur les soldats tchécoslovaques faits prisonniers sur le territoire hongrois. Un immense cortège a accompagné les cercueils au cimetière. Dans la foule se trouvaient, au milieu de ses dix enfants, un paysan ruthène dont la femme a été tuée par une balle au cours de l'incident.

Les Tchèques évacueront les environs de la ville de Munkacs

Budapest, 9 janvier. On mande de Munkacs à l'Agence Télégraphique hongroise que conformément à la proposition du gouvernement hongrois, les Tchèques évacueront les environs immédiats de Munkacs. Les prisonniers seront échangés. Les négociations de la Commission Munkacs et Ungvar seraient rendus à la Tchécoslovaquie. Budapest, 9 janvier. Deux fonctionnaires du gouvernement de l'Ukraine ont été reçus ce matin à la présidence du Conseil, à Budapest. De source officielle, on n'obtient de cette visite, mais les journaux hongrois d'aujourd'hui écrivent que les mandataires du gouvernement voisin étaient porteurs de propositions comportant la restitution des villes de Munkacs et Ungvar à la Hongrie et de l'Ukraine à l'Ungvar avait été, en effet, présenté ici comme une grande victoire de la diplomatie hongroise, car elles portaient en elles le symbole de traditions nationales de la Hongrie.

Les catholiques américains sont invités à visiter l'Espagne républicaine

Washington, 9 janvier. M. de Los Rios, ambassadeur d'Espagne, a annoncé qu'il avait invité plusieurs personnalités catholiques américaines à se rendre en Espagne républicaine pour juger par elles-mêmes de la situation religieuse actuelle. L'ambassadeur a souligné que les catholiques américains pourraient voir que les messes sont célébrées régulièrement et que les églises sont rouvertes. Il a ajouté que la tolérance religieuse et la liberté du culte sont des principes fondamentaux de la république espagnole. Parmi les personnalités invitées par l'ambassadeur d'Espagne, M. de Los Rios, on note Mgr Curley, archevêque de Baltimore ; le révérend Rédy, secrétaire général du National Catholic Welfare Council, le révérend Sheen, de l'Université catholique des Etats-Unis, et M. A. L. Smith, ancien gouverneur de l'Etat de New-York.

De nouveaux colons italiens vont s'installer en Libye

Rome, 9 janvier. Un deuxième contingent de 20.000 colons sera installé en Libye, au cours de l'année 1939.

Après l'entrevue de M. Beck avec M. Hitler

Le voyage de M. von Ribbentrop à Varsovie est ajourné. Paris, 9 janvier. Un de nos confrères parisiens nous des déclarations faites à un de nos confrères parisiens par M. Campinchi, ministre de la Marine, sur la renaissance navale française. « La situation maritime française, a dit le ministre, bien que très ébranlée, a été mise en état de défense complète. A terme éventuel n'est à redouter. Aux batteries fixes sont venues s'ajouter des batteries mobiles tractées par des chars de fer. Ces batteries mobiles peuvent être transportées rapidement aux points tactiques. Les mines et les autres consistent en des pièces de très gros calibre dont la portée avec l'appoint des altitudes côtières, est supérieure à celle des meilleurs canons des marines ennemies. »

LA MARINE FRANÇAISE ET LA DÉFENSE IMPÉRIALE

Déclarations de M. Campinchi. Paris, 9 janvier. Un de nos confrères parisiens nous des déclarations faites à un de nos confrères parisiens par M. Campinchi, ministre de la Marine, sur la renaissance navale française. « La situation maritime française, a dit le ministre, bien que très ébranlée, a été mise en état de défense complète. A terme éventuel n'est à redouter. Aux batteries fixes sont venues s'ajouter des batteries mobiles tractées par des chars de fer. Ces batteries mobiles peuvent être transportées rapidement aux points tactiques. Les mines et les autres consistent en des pièces de très gros calibre dont la portée avec l'appoint des altitudes côtières, est supérieure à celle des meilleurs canons des marines ennemies. »

Un coup de théâtre au procès du percepteur Véchart

Le renvoi de l'affaire à une autre session. Mme Marguerite Textor porte contre un avocat parisien de graves accusations qui motivent le renvoi de l'affaire à une autre session. Paris, 9 janvier. Cet après-midi, la Cour d'assises de la Seine jugeait le percepteur receveur des contributions directes à Gentilly, M. André Véchart, demeurant à Paris, 1, avenue de la Porte-de-Montreuil, et sa complice, Mme Marguerite Textor, poursuivis, le premier pour détournement de deniers publics et la seconde, pour recel. On se souvient de cette affaire qui, en 1937, fit quelque bruit. Il s'agissait d'un mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction de la Seine, M. Luchaire, et qui visait M. Véchart et Mme Textor. C'est après une vérification, qui eut lieu le 12 avril 1937, que le receveur fut arrêté. Le jour même, il venait de signer un chèque de 373.000 francs sur la Société Générale que Mme Textor, sa maîtresse, encaissa. Véchart avait pris la fuite. Après avoir gagné Belfort par chemin de fer, il s'était fait conduire en automobile à Porrentruy, en Suisse, où la police helvétique devait l'arrêter. Les accusés. André Véchart, un garçon au buste court, aux cheveux abondants et d'un teint rosé, se tenait debout, les mains enfoncées dans les poches d'un veston d'un noir mesuré et déferlé. Mme Textor, qui est poursuivie pour complicité, possède une voix qui se fait entendre avec une assurance et trouve une réplique pour tous les cas.

LA MORT TRAGIQUE DE M. FRAGNY MAIRE DE SAINT-PRIX

La fatallité a voulu que M. Fragny arrivât à cet endroit juste au moment où l'autorail, venant de la gare Lapalisse-Saint-Prix, y parvenait également. L'autorail tamponna l'arrière du cheval qui fut tué sur le coup et M. Fragny, projeté de son siège, alla heurter de la tête la glace « Sécurité » à l'avant de la machine. Le choc fut d'une violence extrême, puisque la glace a été pulvérisée, faisant de nombreuses blessures au visage du maire de Saint-Prix. La voiture se retourna, et le malheureux, pris sous le véhicule, eut le thorax complètement écrasé. Le conducteur de l'autorail appela à l'aide. M. le docteur Perrin, de Lapalisse, accourut aussitôt, ainsi que les gendarmes de Lapalisse. Etant donné la gravité de son état, M. Fragny fut transporté d'urgence à l'hôpital de Lapalisse où il mourut des suites de ses blessures. Le parquet de Clermont, et l'enquête se poursuit aujourd'hui.

Un espion allemand est arrêté à Bâle

« J'apporterai des preuves... » Pourra-t-elle apporter la preuve ? Mme Textor a répondu posément qu'elle apporterait des preuves. L'avocat général Piq a prononcé un bref réquisitoire. Nous avons entendu dans cette enceinte, a dit le procureur, les rôles très graves. Ce n'est pas sans émotion que nous voyons une robe d'avocat élaboussée dans cette affaire. Quoi qu'il en soit, si cette femme ne peut apporter des preuves, elle ment, a dit le procureur, et il n'est pas possible de continuer ces débats sans que la vérité soit faite. Je demande le renvoi de l'affaire et un supplément d'enquête. M. Raymond Hubert, avocat de Mme Textor, exprime le même avis que l'avocat général. La Cour se retire pour délibérer sur le renvoi de l'affaire à une autre session et la nomination d'un juge d'instruction pour complément d'enquête. A 17 heures, la Cour d'assises décide que le procès Véchart-Textor sera renvoyé à une audience ultérieure. Elle ordonne qu'apparavant il sera procédé à un supplément d'instruction sur les révélations de Mme Textor concernant M. Thon. Par contre, la Cour rejette les demandes de mise en liberté provisoire faites par les avocats en faveur de M. Véchart et de Mme Textor. L'audience est levée ensuite.

LA CONFÉRENCE DES HORAIRES S'EST OUVERTE A NICE

Le matin, des congressistes de l'Office des transports et des P. T. T. de France des Alpes-Méditerranée et d'agriculture du Sud-Est ont tenu à la Chambre de Commerce de Nice la première séance de la conférence des horaires. A cette conférence prennent part les délégués de quarante-trois chantiers d'agriculture du Sud-Est ainsi que les dirigeants de la société nationale des chemins de fer, notamment MM. Jourdan et Mugniot, directeur général de la Compagnie, commissaire aux transports techniques, des chemins de fer au Ministère des Travaux publics, M. Lang, sous-directeur de l'exploitation de la région du Sud-Est, M. Tula, ingénieur en chef, M. Delacour, sous-chef de l'exploitation, M. Sauvejoie, ingénieur de l'exploitation, M. Escolle, chef du trafic des marchandises, M. Girard, inspecteur du service des horaires. Les questions intéressant le service des P. T. T. ont été traitées par M. Lafay, chef de cabinet adjoint, au ministère des P. T. T., M. Quenot, conseiller d'Etat, directeur de l'exploitation postale au ministère ainsi que le directeur régional des P. T. T. de Marseille et le directeur départemental de Nice. En outre le ministre des Travaux publics a délégué M. Crescent, directeur des voies navigables et des ports maritimes, M. Bonche, directeur des routes, pour suivre les questions de navigation et de route. M. Lecuyer, directeur des affaires commerciales et industrielles au ministère du commerce et M. Ferrasson, président de la Chambre de Commerce de Paris, assistent également à ces diverses conférences.

L'ÉLECTION MUNICIPALE DE VALLAURIS

Nice, 8 janvier. Aujourd'hui avait lieu à Vallauris (Alpes-Maritimes) une élection municipale partielle, à la suite de la démission donnée par M. Chalmette, maire. Cette élection avait une certaine importance car Vallauris était considéré jusqu'à ces derniers mois comme un centre communiste. Les élections ont eu lieu à 8 heures. Voici les résultats : Inscrits, 1.992 ; votants, 1.564 ; blancs et nuls, 41 ; suffrages exprimés, 1.523 ; majorité absolue, 762. Ont obtenu : Docteur Senès, 738 voix ; Liste Chalmette, 627 ; Liste communiste, 487. Il y a ballottage pour les cinq sièges. Voici les résultats : Inscrits, 1.992 ; votants, 1.564 ; blancs et nuls, 41 ; suffrages exprimés, 1.523 ; majorité absolue, 762. Ont obtenu : Docteur Senès, 738 voix ; Liste Chalmette, 627 ; Liste communiste, 487. Il y a ballottage pour les cinq sièges.

M. Daladier confère avec M. Bonnet

Paris, 9 janvier. Après avoir conféré ce matin avec M. Georges Bonnet, M. Edouard Daladier, président du Conseil a reçu de nouveau cet après-midi, le ministre des Affaires Étrangères. L'entretien a duré un peu plus d'une heure.

LA VIE SPORTIVE

Les matches de rugby de dimanche prochain

Voici l'ordre des rencontres de championnat de France de rugby à quinze qui seront disputées dimanche prochain 15 janvier. EXCELLENCE. Poulé A. Perpignan. — U. S. A. Perpignan contre F. C. Lézignan. Poulé B. Vienne. — C. S. Vienne contre S. O. Avignon. Poulé C. Pezenas. — Stade Piseinois contre R. C. Toulonnais. Poulé D. Toulouse. — Stade Toulousain contre A. S. Tarbais. Poulé E. Bègles. — C. A. Bèglais contre U. S. Gujan-Mestras. Poulé F. Clermont-Ferrand. — A. S. Montferrandaise contre Paris. Poulé G. Agen. — U. C. S. U. Agenais contre S. C. Dax. Poulé H. Aurillac. — Stade Aurillacois contre U. S. Libournaise. Poulé I. Bordeaux. — Stade Bordelais contre S. C. Tulliste. Poulé J. Carcassonne. — A. S. Carcassonnaise contre Stade Nantais. Poulé K. Bayonne. — Aviron Bayonnais contre A. S. Soustons. Poulé L. Pau. — Section Paloise contre St-Jean-de-Luz. Poulé M. Bayonne. — A. S. Bayonnaise contre U. S. Thuir. Poulé N. Le Boucau. — Boucau Stade contre Stadoceste Tarbais. Poulé O. Paris. — Racing Club de France contre Stade Dijonnais. Poulé P. Lyon. — Lyon O.U. contre I. C. de Grenoble. Poulé Q. Paris. — U. S. Métro contre R. C. Chalonnais. HONNEUR. Poulé A. Paris. — U. A. I. Paris contre R.C. France-Comtois. Poulé B. Bourg-en-Bresse. — U. S. Bressanaise contre R. C. Verdun. Poulé C. Montauban. — U. S. Montauban contre C. A. Villeneuve. Poulé D. Castres. — Castres contre S. C. Albigeois. Poulé E. Paris. — Stade Français contre St-Claude. Poulé F. Auch. — F. C. Auchain contre J. S. Illhérenais. Poulé G. Toulouse. — Toulouse O.E.C. contre Foix. Poulé H. Montluçon. — S. C. Montluçon contre Oyonnax. Poulé I. Paris. — C.A.S.G. contre C.F.D.E. Poulé J. Oloron. — F.C. Oloronais contre Stade Hendayais. Poulé K. La Roche-sur-Yon. — F. C. Yonnais contre U.S. Cognac. Poulé L. Limoges. — Stade Limousin contre S. C. Millavois. Poulé M. Saint-Nazaire. — Saint-Nazaire contre U. S. Tours. Poulé N. Poitiers. — Stade Poitevin contre Angers. Poulé O. St-Marcellin. — St-Marcellin contre Montpellier. Poulé P. Valence. — Valence Sportif contre Lancey Sport. Poulé Q. Lourdes. — Lourdes contre C.O.P. C. Périgueux. Poulé R. Bordeaux. — S. A. Bordelais contre F. C. Toulonnais. Poulé S. Limoges. — Stade Limousin contre S. C. Millavois.

LA MORT TRAGIQUE DE M. FRAGNY MAIRE DE SAINT-PRIX

La fatallité a voulu que M. Fragny arrivât à cet endroit juste au moment où l'autorail, venant de la gare Lapalisse-Saint-Prix, y parvenait également. L'autorail tamponna l'arrière du cheval qui fut tué sur le coup et M. Fragny, projeté de son siège, alla heurter de la tête la glace « Sécurité » à l'avant de la machine. Le choc fut d'une violence extrême, puisque la glace a été pulvérisée, faisant de nombreuses blessures au visage du maire de Saint-Prix. La voiture se retourna, et le malheureux, pris sous le véhicule, eut le thorax complètement écrasé. Le conducteur de l'autorail appela à l'aide. M. le docteur Perrin, de Lapalisse, accourut aussitôt, ainsi que les gendarmes de Lapalisse. Etant donné la gravité de son état, M. Fragny fut transporté d'urgence à l'hôpital de Lapalisse où il mourut des suites de ses blessures. Le parquet de Clermont, et l'enquête se poursuit aujourd'hui.

Un espion allemand est arrêté à Bâle

« J'apporterai des preuves... » Pourra-t-elle apporter la preuve ? Mme Textor a répondu posément qu'elle apporterait des preuves. L'avocat général Piq a prononcé un bref réquisitoire. Nous avons entendu dans cette enceinte, a dit le procureur, les rôles très graves. Ce n'est pas sans émotion que nous voyons une robe d'avocat élaboussée dans cette affaire. Quoi qu'il en soit, si cette femme ne peut apporter des preuves, elle ment, a dit le procureur, et il n'est pas possible de continuer ces débats sans que la vérité soit faite. Je demande le renvoi de l'affaire et un supplément d'enquête. M. Raymond Hubert, avocat de Mme Textor, exprime le même avis que l'avocat général. La Cour se retire pour délibérer sur le renvoi de l'affaire à une autre session et la nomination d'un juge d'instruction pour complément d'enquête. A 17 heures, la Cour d'assises décide que le procès Véchart-Textor sera renvoyé à une audience ultérieure. Elle ordonne qu'apparavant il sera procédé à un supplément d'instruction sur les révélations de Mme Textor concernant M. Thon. Par contre, la Cour rejette les demandes de mise en liberté provisoire faites par les avocats en faveur de M. Véchart et de Mme Textor. L'audience est levée ensuite.

LA CONFÉRENCE DES HORAIRES S'EST OUVERTE A NICE

Le matin, des congressistes de l'Office des transports et des P. T. T. de France des Alpes-Méditerranée et d'agriculture du Sud-Est ont tenu à la Chambre de Commerce de Nice la première séance de la conférence des horaires. A cette conférence prennent part les délégués de quarante-trois chantiers d'agriculture du Sud-Est ainsi que les dirigeants de la société nationale des chemins de fer, notamment MM. Jourdan et Mugniot, directeur général de la Compagnie, commissaire aux transports techniques, des chemins de fer au Ministère des Travaux publics, M. Lang, sous-directeur de l'exploitation de la région du Sud-Est, M. Tula, ingénieur en chef, M. Delacour, sous-chef de l'exploitation, M. Sauvejoie, ingénieur de l'exploitation, M. Escolle, chef du trafic des marchandises, M. Girard, inspecteur du service des horaires. Les questions intéressant le service des P. T. T. ont été traitées par M. Lafay, chef de cabinet adjoint, au ministère des P. T. T., M. Quenot, conseiller d'Etat, directeur de l'exploitation postale au ministère ainsi que le directeur régional des P. T. T. de Marseille et le directeur départemental de Nice. En outre le ministre des Travaux publics a délégué M. Crescent, directeur des voies navigables et des ports maritimes, M. Bonche, directeur des routes, pour suivre les questions de navigation et de route. M. Lecuyer, directeur des affaires commerciales et industrielles au ministère du commerce et M. Ferrasson, président de la Chambre de Commerce de Paris, assistent également à ces diverses conférences.

L'ÉLECTION MUNICIPALE DE VALLAURIS

Nice, 8 janvier. Aujourd'hui avait lieu à Vallauris (Alpes-Maritimes) une élection municipale partielle, à la suite de la démission donnée par M. Chalmette, maire. Cette élection avait une certaine importance car Vallauris était considéré jusqu'à ces derniers mois comme un centre communiste. Les élections ont eu lieu à 8 heures. Voici les résultats : Inscrits, 1.992 ; votants, 1.564 ; blancs et nuls, 41 ; suffrages exprimés, 1.523 ; majorité absolue, 762. Ont obtenu : Docteur Senès, 738 voix ; Liste Chalmette, 627 ; Liste communiste, 487. Il y a ballottage pour les cinq sièges. Voici les résultats : Inscrits, 1.992 ; votants, 1.564 ; blancs et nuls, 41 ; suffrages exprimés, 1.523 ; majorité absolue, 762. Ont obtenu : Docteur Senès, 738 voix ; Liste Chalmette, 627 ; Liste communiste, 487. Il y a ballottage pour les cinq sièges.

M. Daladier confère avec M. Bonnet

Paris, 9 janvier. Après avoir conféré ce matin avec M. Georges Bonnet, M. Edouard Daladier, président du Conseil a reçu de nouveau cet après-midi, le ministre des Affaires Étrangères. L'entretien a duré un peu plus d'une heure.

LA MORT TRAGIQUE DE M. FRAGNY MAIRE DE SAINT-PRIX

La fatallité a voulu que M. Fragny arrivât à cet endroit juste au moment où l'autorail, venant de la gare Lapalisse-Saint-Prix, y parvenait également. L'autorail tamponna l'arrière du cheval qui fut tué sur le coup et M. Fragny, projeté de son siège, alla heurter de la tête la glace « Sécurité » à l'avant de la machine. Le choc fut d'une violence extrême, puisque la glace a été pulvérisée, faisant de nombreuses blessures au visage du maire de Saint-Prix. La voiture se retourna, et le malheureux, pris sous le véhicule, eut le thorax complètement écrasé. Le conducteur de l'autorail appela à l'aide. M. le docteur Perrin, de Lapalisse, accourut aussitôt, ainsi que les gendarmes de Lapalisse. Etant donné la gravité de son état, M. Fragny fut transporté d'urgence à l'hôpital de Lapalisse où il mourut des suites de ses blessures. Le parquet de Clermont, et l'enquête se poursuit aujourd'hui.

Un espion allemand est arrêté à Bâle

« J'apporterai des preuves... » Pourra-t-elle apporter la preuve ? Mme Textor a répondu posément qu'elle apporterait des preuves. L'avocat général Piq a prononcé un bref réquisitoire. Nous avons entendu dans cette enceinte, a dit le procureur, les rôles très graves. Ce n'est pas sans émotion que nous voyons une robe d'avocat élaboussée dans cette affaire. Quoi qu'il en soit, si cette femme ne peut apporter des preuves, elle ment, a dit le procureur, et il n'est pas possible de continuer ces débats sans que la vérité soit faite. Je demande le renvoi de l'affaire et un supplément d'enquête. M. Raymond Hubert, avocat de Mme Textor, exprime le même avis que l'avocat général. La Cour se retire pour délibérer sur le renvoi de l'affaire à une autre session et la nomination d'un juge d'instruction pour complément d'enquête. A 17 heures, la Cour d'assises décide que le procès Véchart-Textor sera renvoyé à une audience ultérieure. Elle ordonne qu'apparavant il sera procédé à un supplément d'instruction sur les révélations de Mme Textor concernant M. Thon. Par contre, la Cour rejette les demandes de mise en liberté provisoire faites par les avocats en faveur de M. Véchart et de Mme Textor. L'audience est levée ensuite.

LA CONFÉRENCE DES HORAIRES S'EST OUVERTE A NICE

Le matin, des congressistes de l'Office des transports et des P. T. T. de France des Alpes-Méditerranée et d'agriculture du Sud-Est ont tenu à la Chambre de Commerce de Nice la première séance de la conférence des horaires. A cette conférence prennent part les délégués de quarante-trois chantiers d'agriculture du Sud-Est ainsi que les dirigeants de la société nationale des chemins de fer, notamment MM. Jourdan et Mugniot, directeur général de la Compagnie, commissaire aux transports techniques, des chemins de fer au Ministère des Travaux publics, M. Lang, sous-directeur de l'exploitation de la région du Sud-Est, M. Tula, ingénieur en chef, M. Delacour, sous-chef de l'exploitation, M. Sauvejoie, ingénieur de l'exploitation, M. Escolle, chef du trafic des marchandises, M. Girard, inspecteur du service des horaires. Les questions intéressant le service des P. T. T. ont été traitées par M. Lafay, chef de cabinet adjoint, au ministère des P. T. T., M. Quenot, conseiller d'Etat, directeur de l'exploitation postale au ministère ainsi que le directeur régional des P. T. T. de Marseille et le directeur départemental de Nice. En outre le ministre des Travaux publics a délégué M. Crescent, directeur des voies navigables et des ports maritimes, M. Bonche, directeur des routes, pour suivre les questions de navigation et de route. M. Lecuyer, directeur des affaires commerciales et industrielles au ministère du commerce et M. Ferrasson, président de la Chambre de Commerce de Paris, assistent également à ces diverses conférences.

L'ÉLECTION MUNICIPALE DE VALLAURIS

Nice, 8 janvier. Aujourd'hui avait lieu à Vallauris (Alpes-Maritimes) une élection municipale partielle, à la suite de la démission donnée par M. Chalmette, maire. Cette élection avait une certaine importance car Vallauris était considéré jusqu'à ces derniers mois comme un centre communiste. Les élections ont eu lieu à 8 heures. Voici les résultats : Inscrits, 1.992 ; votants, 1.564 ; blancs et nuls, 41 ; suffrages exprimés, 1.523 ; majorité absolue, 762. Ont obtenu : Docteur Senès, 738 voix ; Liste Chalmette, 627 ; Liste communiste, 487. Il y a ballottage pour les cinq sièges. Voici les résultats : Inscrits, 1.992 ; votants, 1.564 ; blancs et nuls, 41 ; suffrages exprimés, 1.523 ; majorité absolue, 762. Ont obtenu : Docteur Senès, 738 voix ; Liste Chalmette, 627 ; Liste communiste, 487. Il y a ballottage pour les cinq sièges.

M. Daladier confère avec M. Bonnet

Paris, 9 janvier. Après avoir conféré ce matin avec M. Georges Bonnet, M. Edouard Daladier, président du Conseil a reçu de nouveau cet après-midi, le ministre des Affaires Étrangères. L'entretien a duré un peu plus d'une heure.

LA VIE SPORTIVE

Les matches de rugby de dimanche prochain

Voici l'ordre des rencontres de championnat de France de rugby à quinze qui seront disputées dimanche prochain 15 janvier. EXCELLENCE. Poulé A. Perpignan. — U. S. A. Perpignan contre F. C. Lézignan. Poulé B. Vienne. — C. S. Vienne contre S. O. Avignon. Poulé C. Pezenas. — Stade Piseinois contre R. C. Toulonnais. Poulé D. Toulouse. — Stade Toulousain contre A. S. Tarbais. Poulé E. Bègles. — C. A. Bèglais contre U. S. Gujan-Mestras. Poulé F. Clermont-Ferrand. — A. S. Montferrandaise contre Paris. Poulé G. Agen. — U. C. S. U. Agenais contre S. C. Dax. Poulé H. Aurillac. — Stade Aurillacois contre U. S. Libournaise. Poulé I. Bordeaux. — Stade Bordelais contre S. C. Tulliste. Poulé J. Carcassonne. — A. S. Carcassonnaise contre Stade Nantais. Poulé K. Bayonne. — Aviron Bayonnais contre A. S. Soustons. Poulé L. Pau. — Section Paloise contre St-Jean-de-Luz. Poulé M. Bayonne. — A. S. Bayonnaise contre U. S. Thuir. Poulé N. Le Boucau. — Boucau Stade contre Stadoceste Tarbais. Poulé O. Paris. — Racing Club de France contre Stade Dijonnais. Poulé P. Lyon. — Lyon O.U. contre I. C. de Grenoble. Poulé Q. Paris. — U. S. Métro contre R. C. Chalonnais. HONNEUR. Poulé A. Paris. — U. A. I. Paris contre R.C. France-Comtois. Poulé B. Bourg-en-Bresse. — U. S. Bressanaise contre R. C. Verdun. Poulé C. Montauban. — U. S. Montauban contre C. A. Villeneuve. Poulé D. Castres. — Castres contre S. C. Albigeois. Poulé E. Paris. — Stade Français contre St-Claude. Poulé F. Auch. — F. C. Auchain contre J. S. Illhérenais. Poulé G. Toulouse. — Toulouse O.E.C. contre Foix. Poulé H. Montluçon. — S. C. Montluçon contre Oyonnax. Poulé I. Paris. — C.A.S.G. contre C.F.D.E. Poulé J. Oloron. — F.C. Oloronais contre Stade Hendayais. Poulé K. La Roche-sur-Yon. — F. C. Yonnais contre U.S. Cognac. Poulé L. Limoges. — Stade Limousin contre S. C. Millavois. Poulé M. Saint-Nazaire. — Saint-Nazaire contre U. S. Tours. Poulé N. Poitiers. — Stade Poitevin contre Angers. Poulé O. St-Marcellin. — St-Marcellin contre Montpellier. Poulé P. Valence. — Valence Sportif contre Lancey Sport. Poulé Q. Lourdes. — Lourdes contre C.O.P. C. Périgueux. Poulé R. Bordeaux. — S. A. Bordelais contre F. C. Toulonnais. Poulé S. Limoges. — Stade Limousin contre S. C. Millavois.

LA MORT TRAGIQUE DE M. FRAGNY MAIRE DE SAINT-PRIX

La fatallité a voulu que M. Fragny arrivât à cet endroit juste au moment où l'autorail, venant de la gare Lapalisse-Saint-Prix, y parvenait également. L'autorail tamponna l'arrière du cheval qui fut tué sur le coup et M. Fragny, projeté de son siège, alla heurter de la tête la glace « Sécurité » à l'avant de la machine. Le choc fut d'une violence extrême, puisque la glace a été pulvérisée, faisant de nombreuses blessures au visage du maire de Saint-Prix. La voiture se retourna, et le malheureux, pris sous le véhicule, eut le thorax complètement écrasé. Le conducteur de l'autorail appela à l'aide. M. le docteur Perrin, de Lapalisse, accourut aussitôt, ainsi que les gendarmes de Lapalisse. Etant donné la gravité de son état, M. Fragny fut transporté d'urgence à l'hôpital de Lapalisse où il mourut des suites de ses blessures. Le parquet de Clermont, et l'enquête se poursuit aujourd'hui.

Un espion allemand est arrêté à Bâle

« J'apporterai des preuves... » Pourra-t-elle apporter la preuve ? Mme Textor a répondu posément qu'elle apporterait des preuves. L'avocat général Piq a prononcé un bref réquisitoire. Nous avons entendu dans cette enceinte, a dit le procureur, les rôles très graves. Ce n'est pas sans émotion que nous voyons une robe d'avocat élaboussée dans cette affaire. Quoi qu'il en soit, si cette femme ne peut apporter des preuves, elle ment, a dit le procureur, et il n'est pas possible de continuer ces débats sans que la vérité soit faite. Je demande le renvoi de l'affaire et un supplément d'enquête. M. Raymond Hubert, avocat de Mme Textor, exprime le même avis que l'avocat général. La Cour se retire pour délibérer sur le renvoi de l'affaire à une autre session et la nomination d'un juge d'instruction pour complément d'enquête. A 17 heures, la Cour d'assises décide que le procès Véchart-Textor sera renvoyé à une audience ultérieure. Elle ordonne qu'apparavant il sera procédé à un supplément d'instruction sur les révélations de Mme Textor concernant M. Thon. Par contre, la Cour rejette les demandes de mise en liberté provisoire faites par les avocats en faveur de M. Véchart et de Mme Textor. L'audience est levée ensuite.

LA CONFÉRENCE DES HORAIRES S'EST OUVERTE A NICE

Le matin, des congressistes de l'Office des transports et des P. T. T. de France des Alpes-Méditerranée et d'agriculture du Sud-Est ont tenu à la Chambre de Commerce de Nice la première séance de la conférence des horaires. A cette conférence prennent part les délégués de quarante-trois chantiers d'agriculture du Sud-Est ainsi que les dirigeants de la société nationale des chemins de fer, notamment MM. Jourdan et Mugniot, directeur général de la Compagnie, commissaire aux transports techniques, des chemins de fer au Ministère des Travaux publics, M. Lang, sous-directeur de l'exploitation de la région du Sud-Est, M. Tula, ingénieur en chef, M. Delacour, sous-chef de l'exploitation, M. Sauvejoie, ingénieur de l'exploitation, M. Escolle, chef du trafic des marchandises, M. Girard, inspecteur du service des horaires. Les questions intéressant le service des P. T. T. ont été traitées par M. Lafay, chef de cabinet adjoint, au ministère des P. T. T., M. Quenot, conseiller d'Etat, directeur de l'exploitation postale au ministère ainsi que le directeur régional des P. T. T. de Marseille et le directeur départemental de Nice. En outre le ministre des Travaux publics a délégué M. Crescent, directeur des voies navigables et des ports maritimes, M. Bonche, directeur des routes, pour suivre les questions de navigation et de route. M. Lecuyer, directeur des affaires commerciales et industrielles au ministère du commerce et M. Ferrasson, président de la Chambre de Commerce de Paris, assistent également à ces diverses conférences.

L'ÉLECTION MUNICIPALE DE VALLAURIS

Nice, 8 janvier. Aujourd'hui avait lieu à Vallauris (Alpes-Maritimes) une élection municipale partielle, à la suite de la démission donnée par M. Chalmette, maire. Cette élection avait une certaine importance car Vallauris était considéré jusqu'à ces derniers mois comme un centre communiste. Les élections ont eu lieu à 8 heures. Voici les résultats : Inscrits, 1.992 ; votants, 1.564 ; blancs et nuls, 41 ; suffrages exprimés, 1.523 ; majorité absolue, 762. Ont obtenu : Docteur Senès, 738 voix ; Liste Chalmette, 627 ; Liste communiste, 487. Il y a ballottage pour les cinq sièges. Voici les résultats : Inscrits, 1.992 ; votants, 1.564 ; blancs et nuls, 41 ; suffrages exprimés, 1.523 ; majorité absolue, 762. Ont obtenu : Docteur Senès, 738 voix ; Liste Chalmette, 627 ; Liste communiste, 487. Il y a ballottage pour les cinq sièges.

M. Daladier confère avec M. Bonnet

Paris, 9 janvier. Après avoir conféré ce matin avec M. Georges Bonnet, M. Edouard Daladier, président du Conseil a reçu de nouveau cet après-midi, le ministre des Affaires Étrangères. L'entretien a duré un peu plus d'une heure.

LA macabre découverte de Præaux

Marius Dugand trouvé décapité dans sa ferme aurait été assassiné

Un repris de justice est gardé à vue. Tournon, 9 janvier. On se souvient de l'affaire découverte, à Præaux (Ardèche), le 14 décembre dernier. Un fermier, M. Marius Dugand, avait été trouvé décapité dans sa cuisine. Or les gendarmes de Satillieu ont fait certaines découvertes et entendu certains témoignages, qui leur ont permis d'arrêter le nommé Paul Serre, âgé de 29 ans, dit « Leroux », dans un café de Tournon. Le parquet de Tournon s'est transporté, cet après-midi, sur les lieux. Les graves charges pesent sur Leroux.

Tribunal Correctionnel de Moulins

Voici le compte rendu de l'audience d'aujourd'hui : Henri Clément, 32 ans, journalier, a dérobé trois billets de 100 francs Garbaye, cultivateur chez lequel il travaillait. Six mois de prison. Emile Abbadie, 31 ans, de Couzon, a dérobé sept faisans. Un mois de prison avec sursis. — Pour chasse sans permis et homicide involontaire, le jeune Lucien F... 16 ans, domestique à Besson, est condamné à six mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende au paiement du prix d'un permis. Cette affaire a été jugée en audience privée de tribunal pour enfants.

Foires et Marchés

Marché de la Villette

Gros bétail. — Offres assez importantes, mais le temps favorable a permis une certaine détente. Les affaires de toutes natures et surtout les taureaux tout nombreux ont fléchi. Les bestiaux. — Limousins charnais, périgourins et jersais extra, ont été faits de 5.40 à 5.70 la livre nette. Bons veaux 5.10 à 5.30, ordinaires 4.80 à 5